



Résumé en langage clair de la description initiale du projet

Projet Lawyers-Ranch

Le décembre 9, 2025

Historique des révisions

Révision	Date	Description de la révision
0	Le 3 novembre 2025	Publié pour l'examen réglementaire
1	Le 9 décembre 2025	Nouvelle présentation réglementaire en réponse aux commentaires du Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Liste des contributeurs

Contributeurs	Contributeur	Titres de compétence	Section(s)
One-Eighty Consulting Group Inc.	Jason Quigley	M. Sc.	Toutes les sections – Examen du contenu et commentaires sur celui-ci
	Carmen Holschuh	M. Sc., R.P.Bio	
	Tara Lindsay	RPP, MICU, P.Ag.	
	Erin Wallace	B.A., PMP	
	Travis Smith	B. Sc., J.D.	
Chu Cho Environmental LLP*	Rob Maurer	—	Toutes les sections – Examen du contenu et commentaires sur celui-ci
	Sean Rapai	M. Sc.	
SLR Consulting (Canada) Ltd.*	Mary Gregory	B. Sc., Dip WEM	Toutes les sections – Contenu élaboré en fonction de la description initiale du projet
	Mandy Gregg	B. Sc., B.A., EP	
	Lucy Wittrup	B.A., PMP	
	Joelle Doubrough	RPP, MICU, EP, ENV SP	
Remarque: * L'équipe technique d'EE s'est fiée aux données, aux renseignements et aux résumés des initiatives de mobilisation fournis par Thesis sans effectuer de vérification complète.			

Limitations

Le présent document a été préparé par One-Eighty Consulting Group Inc. (One-Eighty), puis révisé et finalisé par Chu Cho Environmental LLP (CCE) et SLR Consulting (Canada) Ltd. (SLR) en tant qu'équipe technique d'évaluation environnementale (EE), conformément à la portée des travaux et à toutes les autres modalités de l'entente conclue entre les parties. L'équipe technique d'EE reconnaît et accepte que son client, Thesis Gold Inc. (Thesis), puissent remettre le présent rapport à des organismes gouvernementaux, à des parties intéressées et/ou à des Nations autochtones dans le cadre de la planification du projet ou des processus d'approbation réglementaire. La copie ou la distribution du présent rapport, en tout ou en partie, à des fins autres que celles mentionnées ci-dessus n'est pas autorisée sans le consentement écrit préalable de l'équipe technique d'EE et de Thesis.

Les constatations, les conclusions, les recommandations ou les conceptions présentées dans le présent document se fondent sur les conditions et les critères qui existaient au moment où les travaux ont été réalisés, ainsi que sur les hypothèses et les réserves énoncées dans le présent document.

Le présent rapport peut contenir des données, des informations techniques et des rapports techniques fournis par des sources tierces (y compris Thesis et n'importe quel de ses consultants et d'autres prestataires de services techniques), sur lesquels l'équipe technique d'EE est en droit de se fier sans vérification. L'équipe technique d'EE ne garantit pas l'exactitude de ces données ni de ces informations. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de Thesis.

Aucune partie du présent document ne constitue un avis juridique et l'équipe technique d'EE ne fait aucune déclaration quant à la conformité avec les lois, les règles, les règlements ou les politiques établis par les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux ou locaux, autres que ceux spécifiquement mentionnés dans le présent document. Les normes législatives ou réglementaires mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être révisées au fil du temps, ce qui pourrait nécessiter des modifications aux constatations, aux conclusions ou aux recommandations.

Liste des acronymes, des sigles et des abréviations

Acronyme/sigle/abréviation	Définition
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
BEE	Bureau d'évaluation environnementale
C.-B.	Colombie-Britannique
CF	Chemin forestier
CN	Canadien National
CV	Composante valorisée
DIP	Description initiale du projet
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EE	Évaluation environnementale
EEP	Évaluation économique préliminaire
EF	Étude de faisabilité
EID	Exigences en matière d'information relatives à la demande
MENV	Ministère de l'Environnement et des Parcs
EPF	Étude de préfaisabilité
METGR	Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources
GCT	Gouvernement central Tahltan
GES	Gaz à effet de serre
HR	Halde à résidus
HS	Halde à stériles
IGR	Installation de gestion des résidus
MMMC	Ministère des Mines et des Minéraux critiques
MPO	Pêches et Océans Canada
PGTR	Plan de gestion des terres et des ressources
PM	Plan de mobilisation
Projet	Projet d'exploitation auro-argentifère dans la région minière de Toodoggone, en Colombie-Britannique, appelé « projet Lawyers-Ranch »
Réserve	Réserve indienne, telle qu'elle est définie par la <i>Loi sur les Indiens</i>
Thesis	Thesis Gold Inc.
UTM	Usine de traitement du minerai

Symboles et unités de mesure

Symbole/unité de mesure	Définition
%	pour cent
+	plus
°C	degrés Celsius
ha	hectare
km	kilomètre
ktCO ₂ e	kilotonne d'équivalent dioxyde de carbone
M	mètre
masl	mètre au-dessus du niveau de la mer
mtpa	million de tonnes par année
tpj	tonnes par jour

Table des matières

Historique des révisions	i
Limitations	ii
Liste des acronymes, des sigles et des abréviations	iii
Table des matières	v
1.0 Introduction	1-1
2.0 Renseignements sur le promoteur	2-1
2.1 L'approche de Thesis.....	2-1
2.1.1 Collaboration autochtone à la conception du projet	2-2
3.0 Aperçu du projet	3-1
3.1 Objectif, justification et avantages du projet.....	3-1
3.2 Emplacement du projet	3-1
3.2.1 Zones de gestion des terres et des ressources	3-5
3.3 Historique du projet.....	3-5
3.4 Échéancier du projet	3-6
3.5 Permis, licences et autorisations en vigueur	3-7
4.0 Description du projet	4-1
4.1 Conception et planification du projet	4-1
4.2 Composantes proposées du projet.....	4-1
4.3 Phases et activités du projet	4-10
4.3.1 Phase de construction	4-10
4.3.2 Phase d'exploitation	4-10
4.3.3 Phase de fermeture et de post-fermeture.....	4-11
4.4 Besoins en eau et gestion de celle-ci	4-14
4.5 Émissions, rejets et déchets.....	4-14
4.5.1 Émissions atmosphériques et de poussières	4-14
4.5.2 Émissions de gaz à effet de serre.....	4-14
4.5.3 Émissions de bruits	4-15
4.5.4 Déchets et résidus miniers	4-15
4.5.5 Déchets.....	4-15
4.6 Solutions de rechange au projet	4-15
4.7 Autres moyens de réaliser le projet	4-15
4.7.1 Autres considérations	4-16
5.0 Contexte législatif et réglementaire	5-1
5.1 Loi sur l'évaluation d'impact fédérale et Environmental Assessment Act de la Colombie-Britannique.....	5-1

5.2	Évaluation par substitution et échancier d'évaluation	5-1
5.3	Autres permis, licences et autorisations provinciaux et fédéraux prévus 5-2	
6.0	Intérêts et mobilisation des Nations autochtones.....	6-1
6.1	Nations autochtones identifiées.....	6-1
6.2	Contexte des Nations autochtones et accords applicables	6-2
6.2.1	Nation Kwadacha	6-2
6.2.2	Nation Tsay Keh Dene.....	6-4
6.2.3	Nation Takla.....	6-6
6.2.4	Nation Tahltan.....	6-7
6.3	Participation précoce au projet et élaboration de la DIP et du PM	6-9
6.3.1	Participation précoce au projet	6-9
6.3.2	Élaboration de la DIP et du PM.....	6-13
6.3.3	Mobilisation prévue des Autochtones	6-13
7.0	Mobilisation des gouvernements, du public et des parties prenantes	7-1
7.1	Organismes gouvernementaux.....	7-1
7.2	Parties prenantes publiques	7-5
8.0	Cadre environnemental actuel	8-1
8.1	Emplacement du projet	8-1
8.2	Études sur les conditions actuelles du projet.....	8-3
8.2.1	Environnement physique	8-4
8.2.2	Études de faisabilité biologique	8-4
8.2.3	Environnement humain.....	8-7
8.2.4	Patrimoine et archéologie.....	8-7
9.0	Effets potentiels du projet.....	9-9
9.1	Interactions et effets du projet.....	9-9
9.2	Effets cumulatifs potentiels	9-12
10.0	Défaillances et accidents.....	10-1
11.0	Effets de l'environnement sur le projet.....	11-1
12.0	Références	12-1

Liste des tableaux

Tableau 2-1:	Coordonnées principales de Thesis Gold Inc.....	2-1
Tableau 3-1:	Collectivités locales et sites d'intérêt	3-2
Tableau 3-2:	Distance approximative par rapport aux réserves indiennes	3-4
Tableau 3-3:	Échancier préliminaire pour les étapes de l'EE	3-6
Tableau 3-4:	Phases du projet, durées estimées et échancier préliminaire	3-7

Tableau 3-5: Permis, licences et autorisations existants	3-8
Tableau 4-1: Composantes proposées du projet	4-3
Tableau 4-2: Résumé des activités par phase du projet	4-12
Tableau 5-1: Permis, licences et autorisations provinciaux prévus.....	5-3
Tableau 5-2: Permis, licences et autorisations fédéraux prévus.....	5-6
Tableau 6-1: Résumé des collaborations avec les Nations autochtones dans le cadre du projet.....	6-10
Tableau 7-1 : Organismes gouvernementaux locaux, provinciaux et fédéraux identifiés.....	7-1
Tableau 7-2 :Résumé des échanges avec les gouvernements fédéral et provincial ..	7-3
Tableau 7-3 :Résumé des échanges avec les administrations locales.....	7-4
Tableau 8-1 : Résultats des captures de poissons dans les plans d'eau associés au projet	8-6
Tableau 9-1: Liste préliminaire des effets potentiels du projet.....	9-10

Liste des figures

Figure 1-1: Emplacement du projet.....	1-3
Figure 3-1: Collectivités locales et sites d'intérêt	3-3
Figure 4-1 : Aperçu du projet : sites Lawyers et Ranch.....	4-6
Figure 4-2 : Aperçu du projet : corridor potentiel du prolongement de la ligne de transport d'électricité	4-7
Figure 4-3 : Plan d'ensemble du projet – site Lawyers.....	4-8
Figure 4-4 : Plan d'ensemble du projet – site Ranch	4-9

Liste des photos

Photo 8-1: Photo historique du chantier de la mine Cheni, septembre 1989	8-1
Photo 8-2: Photo actuelle du campement Lawyers sur le site Lawyers, vue vers l'ouest.....	8-2
Photo 8-3: Photo actuelle du campement Ranch sur le site Ranch, vue vers le sud	8-3

1.0 Introduction

Le présent document constitue un résumé en langage clair de la description initiale du projet (DIP) de Thesis Gold Inc. (Thesis) concernant le projet d'exploitation auro-argentifère proposé dans la région minière de Toodoggone, en Colombie-Britannique, appelé projet Lawyers-Ranch (le projet). Celui-ci est situé à environ 450 kilomètres (km) au nord-nord-ouest de la ville de Prince George et à 275 km au nord-est de la Ville de Smithers, sur des terres de la Couronne en Colombie-Britannique (C.-B.) (Figure 1-1). Le projet chevauche en partie les territoires traditionnels des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan.

La zone du projet a déjà été modifiée par rapport à son état d'origine (précédemment « perturbée ») par la mine Cheni, qui n'est plus en activité. L'infrastructure existante de l'ancienne mine Cheni comprend des routes et des sentiers, des zones minières souterraines et la bande d'atterrissage Sturdee avoisinante. Thesis a l'intention d'en tirer parti afin de réduire les nouvelles perturbations créées par le projet.

Le projet dispose de gisements minéraux qui sont plus facilement accessibles par des méthodes d'exploitation souterraine et à ciel ouvert. Le taux de production prévu est d'environ 5 millions de tonnes par année (mtpa) en moyenne. L'usine de traitement du minerai (UTM) produira de l'argent aurifère et du concentré. L'argent aurifère est un lingot d'or dense et non raffiné, tandis que le concentré se présente généralement sous forme de poudre et est expédié dans de grands réservoirs portatifs. Le minerai sera traité à une cadence annuelle moyenne de 5,1 Mtpa, soit une moyenne annuelle de 13 700 tonnes par jour (tpj). Le flux de production annuel maximal est estimé à environ 5,5 Mtpa. Grâce à la mise en œuvre de certaines caractéristiques de conception, l'UTM aurait une capacité maximale de 15 000 tpj de minerai traité.

Le projet doit subir les processus d'évaluation environnementale (EE) établis par le Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique (BEE) conformément à l'"*Environmental Assessment Act*" et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact du gouvernement fédéral. Le BEE a conclu avec l'AEIC un accord de coopération en matière d'évaluation d'impact entre le Canada et la Colombie-Britannique (Gouvernement du Canada, 2020) qui permet un processus réglementaire « d'évaluation par substitution » pour les projets approuvés par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Dans de tels cas, les deux agences s'appuient sur l'évaluation effectuée par un seul gouvernement (bien que chacune conserve son pouvoir décisionnel à l'issue de l'évaluation). Il est prévu que le BEE et l'AEIC coordonneront les phases initiales de leurs processus respectifs et que le BEE demandera que le projet soit soumis à un processus d'évaluation par substitution dirigé par le BEE.

Thesis noue des relations de collaboration solides avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan pour la région et le projet par l'entremise d'accords, de la conception conjointe du projet et de prises de participation, afin de positionner le projet de manière qu'il puisse se dérouler dans un esprit de surveillance partagée et d'avantage mutuel. La DIP et le plan de mobilisation (PM) ont été communiqués aux nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla pour examen et commentaires. Les commentaires reçus ont été résumés dans la DIP et le PM, et sont conformes aux thèmes présentés dans la section 6.0, « Intérêts et mobilisation des Nations autochtones » du présent résumé en langage clair.

Le présent résumé en langage clair a pour objectif de fournir un premier aperçu de haut niveau des renseignements disponibles sur le projet afin d'informer le public et les autres participants. Le projet est susceptible d'être développé, peaufiné et modifié davantage. À mesure que le projet sera peaufiné et que des détails techniques supplémentaires et des documents justificatifs seront disponibles, ces renseignements et ce contenu seront intégrés dans les futures présentations relatives au projet qui seront remises au BEE et à l'AEIC, comme la description détaillée du projet et la demande de certificat d'évaluation environnementale (CEE). Les commentaires des Nations autochtones, fournis au sujet d'une ébauche de la description détaillée du projet, sont pris en compte dans le présent résumé en langage clair.



Légende

- Projet Lawyers-Ranch
- Bande d'atterrissage Sturdee
- Mine Kemess
- Ville et collectivité
- Services d'urgence
- Ligne de transport existante
- Route
- Chemin forestier
- Corridor potentiel du prolongement de la ligne de transport d'électricité
- Grille de la feuille de carte de la SNRC

Système de référence géodésique nord-américain de 1983, projection d'Albers du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique
 Coordonnées du centre de la carte: -124.9119° 55.94954°
 Coordonnées du projet: -127.282014° 57.402529°
 Carte de la SNRC concernant le projet: 94E
 Échelle: 1:2,500,000

Remarques:
 1. Données de la carte de base : GeoBC Data Distribution
 2. Carte de base : topographique ESRI
 3. Données fournies par Thesis Gold le 2025-01-16
 4. Préparée par Chu Cho Environmental
 5. Composante ajoutée en réponse aux commentaires du BEE et de l'AEIC

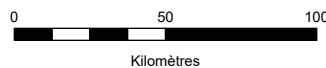


Figure 1-1
 Rév. 1

9 décembre 2025



Emplacement du projet

Projet Lawyers-Ranch
 Résumé en langage clair



2.0 Renseignements sur le promoteur

Thesis est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur des ressources minérales qui est établie à Vancouver, en Colombie-Britannique, et est propriétaire et exploitante du projet. Les coordonnées de Thesis sont fournies ci-dessous dans le Tableau 2-1.

Tableau 2-1: Coordonnées principales de Thesis Gold Inc.

Coordonnées	
Siège social	Thesis Gold Inc. 1075, rue West Georgia, bureau 1050 Vancouver (C.-B.), Canada V6E 3C9
Courriel	community@thesisgold.com
Site Web	https://thesisgold.com/
Numéro de téléphone	(416) 662-9978
Représentant de Thesis	Stephen Crozier Thesis Gold Inc. Vice-président exécutif, Affaires extérieures et développement durable
Principale personne-ressource pour l'évaluation environnementale	Carmen Holschuh One-Eighty Consulting Group community@thesisgold.com

2.1 L'approche de Thesis

Thesis cherche à aller au-delà des exigences réglementaires minimales pour le projet. Pour ce faire, un ensemble de priorités de travail oriente le développement du projet, dont celles-ci:

- Permettre la participation précoce et continue des Nations autochtones à des programmes sur le terrain et à des activités de surveillance axés sur l'environnement, à des initiatives d'emploi et de passation de marchés et à la planification et à la conception du projet, et permettre une participation dans les capitaux propres.
- Intégrer les connaissances autochtones et les systèmes scientifiques afin d'éclairer la conception et la prise de décision tout au long du développement du projet.
- Si possible, réduire au minimum les nouveaux impacts sur les terres en tirant parti des perturbations et de l'infrastructure existantes, et effectuer la remise en état progressive en restaurant les terres au fur et à mesure de l'avancement du projet.

2.1.1 Collaboration autochtone à la conception du projet

Depuis 2019, Thesis collabore étroitement avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan pour l'élaboration du projet dès ses premières étapes.

Cette coopération a influencé les activités d'exploration, la conception de la mine, les études environnementales et la mise au point de programmes de surveillance et d'atténuation. Des entreprises appartenant à des Nations autochtones ou affiliées à celles-ci ont mené des études sur la faune, l'eau et d'autres conditions environnementales, et ont aidé à repérer les zones qui doivent être protégées. Leur contribution continue de guider la planification et la conception du projet.

Voici quelques exemples clés de la collaboration avec les Nations autochtones à ce jour:

- **Participation dans les capitaux propres:** Thesis a travaillé avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla afin de leur offrir des possibilités de participation financière directe au projet. Des accords initiaux de participation au capital ont déjà été conclus avec ces nations autochtones. Thesis a déployé et continuera de déployer des efforts pour examiner des possibilités similaires avec la Nation Tahltan. Cette structure de propriété en pleine évolution reflète une vision plus large et une supervision partagée qui se traduisent par des occasions communes.
- **Conception conjointe du projet:** Thesis a collaboré avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla dès les premières étapes de la planification afin d'aider à concevoir le projet. Des représentants de ces nations ont participé à une évaluation des solutions de rechange pour une halde à résidus (HR) en 2021 et aux ateliers de conception conjointe en 2025. Thesis continuera d'inclure les perspectives autochtones dans la planification du projet et à rechercher de nouvelles possibilités de collaboration.
- **Renforcement des capacités:** La participation des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan a été priorisée grâce à un financement annuel destiné au renforcement des capacités, à la formation, à la passation de marchés et à des possibilités d'emploi sur place, ce qui a permis à ce jour de conclure des contrats d'une valeur totale de plus de 50 millions de dollars canadiens avec des entreprises appartenant à des Autochtones ou affiliées à ceux-ci.
- **Remise en état et restauration:** Le projet se situe sur le site de l'ancienne mine Cheni. Environ 90 % des terres perturbées par les activités d'exploration de l'entreprise ont été remises en état à ce jour, depuis que Thesis a lancé les travaux d'exploration sur l'emplacement du projet. Ces travaux ont été réalisés en tenant compte des commentaires des Nations autochtones et supervisés par une équipe de superviseurs de la remise en état.
- **Protection de la faune:** Une stratégie d'atténuation des effets sur les caribous et un plan plus vaste de surveillance et de gestion de la faune ont été élaborés pour les activités d'exploration en collaboration avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla afin de suivre la présence de caribous et d'autres espèces fauniques dans la zone du projet et d'y réagir. Un réseau étendu de caméras de surveillance de la faune est inclus dans ces travaux et permettra d'évaluer les effets potentiels du projet.

- **Gestion environnementale:** Des entreprises appartenant à des Nations autochtones ou affiliées à celles-ci ont conçu et réalisé des études visant à caractériser les conditions environnementales existantes pour le projet et à surveiller les effets des travaux en cours.

En outre, les Nations autochtones ont contribué à définir les objectifs de remise en état, notamment lors d'un atelier de collecte de graines et de tiges indigènes provenant de plantes locales. Des études archéologiques sont menées avec la participation des Autochtones afin de protéger les sites culturels et patrimoniaux.

Thesis a fourni de la formation, du financement et des possibilités d'emploi pour soutenir la participation des Autochtones, ce qui a donné lieu à l'attribution de contrats d'une valeur de plus de 50 millions de dollars à des entreprises appartenant à des Autochtones. La société a également offert des possibilités d'investissement aux nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla, et elle examine des possibilités semblables avec la Nation Tahltan.

Parmi les modifications apportées au projet en fonction des commentaires des Autochtones, mentionnons la réduction de l'empreinte globale en combinant deux sites miniers potentiels en un seul projet, le déplacement de l'infrastructure pour éviter les zones sensibles et l'élaboration de stratégies pour protéger la faune comme le caribou. De plus, les Nations autochtones ont été invitées à examiner l'ébauche de la DIP et du PM, et leurs commentaires ont été intégrés. Cette approche collaborative reflète l'engagement de Thesis en faveur d'un leadership et d'une gérance de l'environnement partagés et d'avantages à long terme pour les communautés qui sont liées à la terre.

3.0 Aperçu du projet

Cette section présente des renseignements clés relatifs au projet, notamment son objectif et ses avantages, son contexte géographique, l'historique de son développement, son échéancier prévu, les permis et autorisations existants, ainsi que des informations sur les processus d'EE et de délivrance de permis à venir.

3.1 Objectif, justification et avantages du projet

Le projet a pour objectif de produire de l'argent aurifère et du concentré d'or et d'argent (des formes de minerai d'or et d'argent transformé) afin de répondre à la demande économique et industrielle croissante, tout en offrant des avantages mutuels aux Nations autochtones et en favorisant la croissance économique à l'échelle provinciale et nationale. Les propriétés uniques de l'or et de l'argent les rendent essentiels au développement de nombreuses nouvelles technologies, avec des applications dans les secteurs médical, électronique, des énergies renouvelables et aérospatial. En outre, l'or et l'argent ont une valeur intrinsèque élevée et sont souvent utilisés comme valeurs refuges contre l'inflation et les périodes d'incertitude économique.

Beaucoup de collectivités rurales de la région ont historiquement compté sur l'industrie forestière pour l'emploi et la stabilité économique, mais cette industrie est aujourd'hui en déclin. Le projet devrait contribuer à compenser les effets de ce décroissance. Il peut aider à diversifier les économies locales, à soutenir les entreprises de la région et à accroître l'emploi et les possibilités pour les collectivités.

Le projet devrait créer des emplois directs et indirects dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation minière, de la transformation et des services de soutien, ce qui profitera à la fois aux régions urbaines et rurales de la Colombie-Britannique. Ces programmes comprennent des possibilités et des programmes de sélection préférentielle pour les fournisseurs et les entreprises locaux. Ces programmes de sélection préférentielle seront élaborés en consultation avec les fournisseurs locaux autochtones et non autochtones. On estime actuellement que le projet aura besoin d'un personnel de plus de 500 employés lorsqu'il fonctionnera à sa capacité de pointe. Les travailleurs seront logés sur place dans un complexe d'habitation pouvant accueillir au moins 500 personnes environ. La main-d'œuvre principale devrait provenir des collectivités de l'Ouest canadien.

Thesis a fourni et continuera de prioriser la formation et l'exposition aux compétences dans toutes les disciplines afin d'encourager davantage de personnes à entrer sur le marché du travail, et d'accorder la priorité aux possibilités d'emploi et de contrats destinées aux membres et aux entreprises qualifiés des Nations autochtones locales.

3.2 Emplacement du projet

Le projet est situé dans le centre-nord de la Colombie-Britannique, à environ 480 km au nord-ouest de la Ville de Prince George et à 275 km au nord de la Ville de Smithers. Il se trouve sur des terres de la Couronne en Colombie-Britannique qui sont administrées par la province de la Colombie-Britannique (Figure 1-1) et comprend 100 claims miniers contigus (c.-à-d. qui partagent une limite) (41,268 hectares [ha]).

Thesis détient 100 % des claims miniers, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Thesis Gold (Holdings) Inc.

Les réserves indiennes (telles qu'elles sont définies par la *Loi sur les Indiens*) les plus proches sont celles de Fort Ware 1 et de Weissener Lake 3, qui appartiennent à la Nation Kwadacha. Elles sont situées à environ 100 km du projet. Le projet ne chevauche aucun parc provincial. Le parc le plus proche est le Spatsizi Plateau Wilderness Provincial Park, situé à environ 1,5 km à l'ouest du projet.

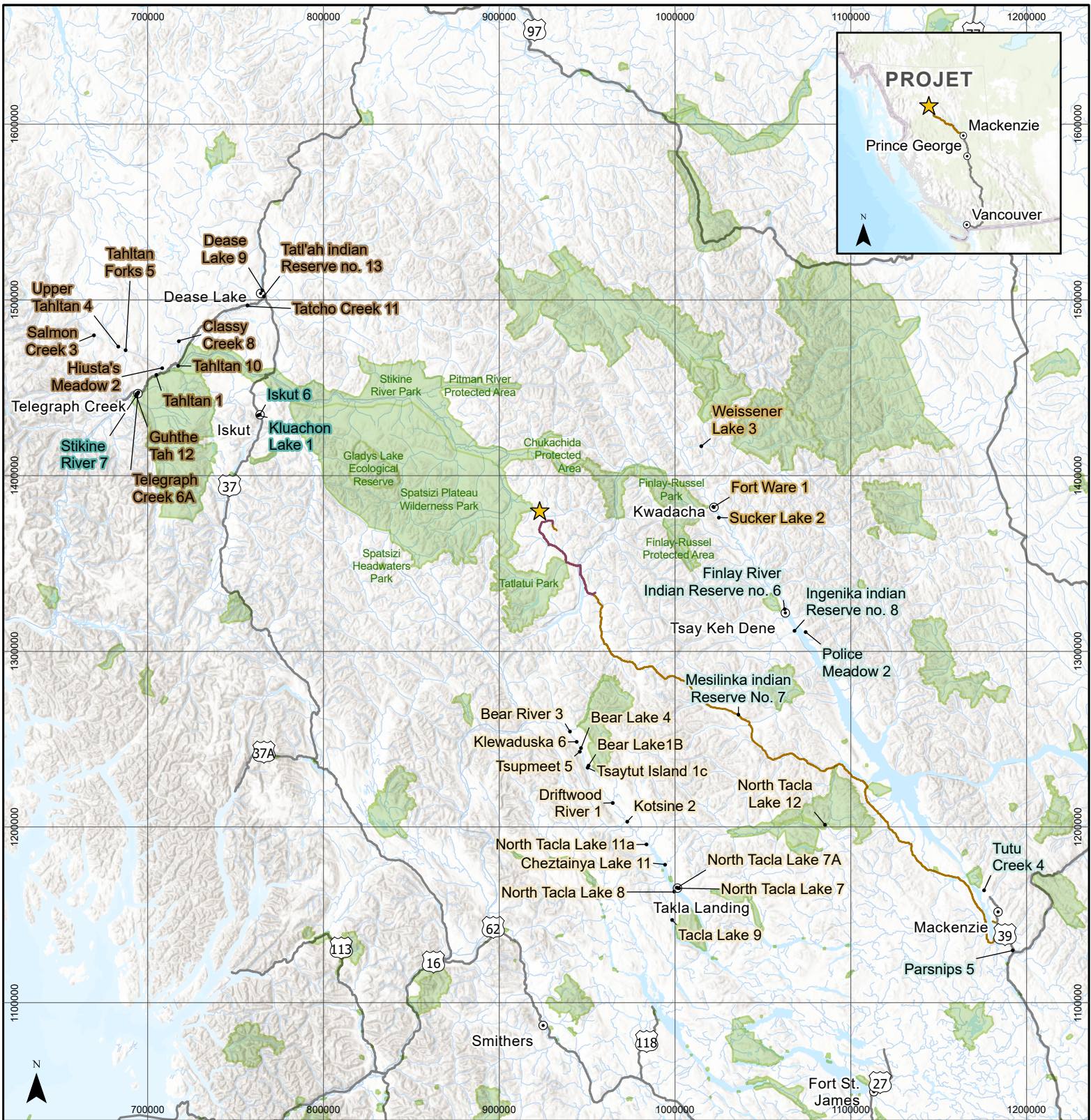
Les collectivités et les sites d'intérêt les plus proches du projet sont résumés dans le Tableau 3-1 et illustrés à la Figure 3-1.

Les distances entre le projet et les réserves sont résumées au Tableau 3-2.

Tableau 3-1: Collectivités locales et sites d'intérêt

Catégorie	Site d'intérêt Collectivités locales	Distance approximative par rapport au projet (km)		Direction depuis le projet
		Par la route ¹	À vol d'oiseau	
Nation Kwadacha	Kwadacha (Fort Ware)	534	99	Est
Nation Tsay Keh Dene	Tsay Keh Dene	648	150	Sud-est
Nation Takla	Takla Landing	461	228	Sud
Nation Tahltan	Dease Lake	1 561	201	Nord-ouest
	Iskut	1 449	168	Ouest
	Telegraph Creek	1 367	238	Ouest
Municipalités locales	Mackenzie	464	347	Sud-est
	Prince George	625	481	Sud-est
	Smithers	850	292	Sud

*Les distances approximatives ont été mesurées en ligne droite jusqu'au bord du périmètre du projet.
¹GeoBC (2017)



Légende

- Projet Lawyers-Ranch
- Ville et collectivité
- Route
- Chemin forestier
- Potential Transmission Line Extension Corridor
- Parcs de la Colombie-Britannique

Réserves autochtones par groupe autochtone

- Nation Kwadacha
- Nation Tsay Keh Dene
- Nation Takla
- Nation Iskut
- Nation Tahltan

Système de référence géodésique nord-américain de 1983, projection d'Albers du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Coordonnées du centre de la carte: -127.21314° 57.13626°
 Coordonnées du projet: -127.282014° 57.402529°
 Carte de la SNRC concernant le projet: 94E
 Echelle: 1:3,000,000

Remarques:

1. Données de la carte de base : GeoBC Data Distribution
2. Carte de base : topographique ESRI
3. Données fournies par Thesis Gold le 2025-01-16
4. Préparée par Chu Cho Environmental
5. Composante ajoutée en réponse aux commentaires du BEE et de l'AEC

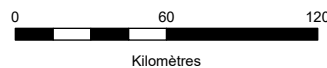


Figure 3-1

Rév. 1

9 décembre 2025



Collectivités locales et zones d'intérêt

**Projet Lawyers-Ranch
Résumé en langage clair**



Tableau 3-2: Distance approximative par rapport aux réserves indiennes

Groupe autochtone	Nom de la réserve indienne	Distance approximative par rapport au projet (km)	
		Par la route ¹	À vol d'oiseau
Nation Kwadacha	Fort Ware 1	534	99
	Sucker Lake 2	526	102
	Weissener Lake 3	588*	99
Nation Tsay Keh Dene	Finlay River 6	461	150
	Ingenika 8	461	160
	Mesilinka 7	207	162
	Parsnip 5	468*	368
	Police Meadow 2	494	167
	Tutu Creek 4	481	333
Nation Takla	Bear Lake (Fort Connolly) 4	752*	137
	Bear Lake (Tsaytut Bay) 1B	739*	148
	Bear Lake (Upper Driftwood River) 3	763*	127
	Weissener Lake 11	663	213
	Driftwood River (Kastberg Creek) 1	711*	171
	Klewaduska (Cataract) 6	754*	133
	Kotsine (Skutsil) 2	697*	184
	North Tacla Lake (North End Meadow) n° 11A	692	199
	North Tacla Lake (West Landing) 8	671*	230
	North Tacla Lake 12	329*	242
	North Tacla Lake 7	647	229
	North Tacla Lake 7A	648	228
	Tacla Lake (Ferry Landing) 9	667	245
	Tsaytut Island 1C	741*	149
	Tsupmeet (Patcha Creek) 5	751*	139
Nation Iskut	Iskut	1 367	169
	Kluachon Lake 1	1 368	169
	Stikine River 7	1 563	239

Groupe autochtone	Nom de la réserve indienne	Distance approximative par rapport au projet (km)	
		Par la route ¹	À vol d'oiseau
Nation Tahltan	Classy Creek 8	1 514*	227
	Dease Lake 9	1 454	202
	Guhthe Tah 12	1 562	239
	Hiusta's Meadow 2	1 543	230
	Salmon Creek 3	1 602*	273
	Tahltan 1	1 542	231
	Tahltan 10	1 522	222
	Tahltan Forks 5	1 586*	253
	Tatcho Creek 11	1 462	203
	Réserve indienne Tatl'ah n° 13	1 452	199
	Telegraph Creek 6A	1 561	238
	Upper Tahltan 4	1 590*	258

Source: ¹GeoBC (2017)

Remarques:

1. Les distances marquées d'un astérisque (*) indiquent qu'une réserve n'est pas entièrement accessible par la route. Ces distances sont approximatives et peuvent inclure une combinaison de mesures de la distance par la route, le chemin de fer et en ligne droite.
2. Lors de son examen de la DIP, la Nation Takla a indiqué qu'elle est actuellement en pourparlers avec le Canada en vue d'un règlement susceptible d'aboutir à l'attribution de réserves supplémentaires à la Nation.

3.2.1 Zones de gestion des terres et des ressources

Le projet ne se trouve pas sur un territoire relevant d'une municipalité. Il se situe dans la zone couverte par le Plan de gestion des terres et des ressources du Mackenzie (PGTR) (Gouv. C.-B. 2000b) et le PGTR Cassiar-Iskut-Stikine (Gouv. C.-B. 2000a). Les PGTR fournissent des orientations stratégiques pour la gestion des ressources des terres de la Couronne et précisent des moyens d'atteindre les objectifs communautaires, économiques, environnementaux et sociaux.

3.3 Historique du projet

Le projet comprend deux sites d'exploration minière, les sites Lawyers et Ranch, qui ont tous deux une longue histoire d'exploration minière. La présence d'or et de métaux communs dans la région a été documentée dès 1824, et les premières initiatives d'exploration ont été enregistrées dans les années 1960. Ces travaux d'exploration sur le terrain ont confirmé la présence de ressources minérales d'une valeur économique dans les années 1980, ce qui a conduit au développement de la mine Cheni, qui a été exploitée par Cheni Gold Mines Inc. mais qui n'est plus en activité aujourd'hui.

La mine Cheni comprenait une exploitation souterraine d'or et d'argent à forte teneur sur le site Lawyers, qui a fonctionné entre 1989 et 1992, et une exploitation à ciel ouvert sur le site Ranch en 1991. Des forages exploratoires intensifs ont été réalisés sur le site Ranch entre 1982 et 2007, dans 14 zones minéralisées en or.

Les résidus (c.-à-d. les matériaux restants après l'extraction des minéraux précieux [or et argent] des matériaux minés) de l'ancienne mine Cheni ont été entreposés dans une installation de gestion des résidus (IGR) située sur la rive ouest du ruisseau Attorney. Une IGR est constituée d'une digue et d'un pipeline pour transporter les résidus de l'usine de traitement vers la HR. L'ancienne IGR mesure environ 700 mètres (m) de long et 330 m de large et couvre une superficie d'environ 13 ha (Golder 2020). L'IGR de la mine Cheni a été remise en état (c.-à-d. ramenée à un état aussi proche que possible de son état d'origine) en 1996 par la mise en place d'une couverture de till sur les résidus et le nivellement de la crête et de la face aval de la digue. Des travaux de réparation et de modernisation du déversoir ont été effectués en 2019 (Golder 2020).

3.4 Échéancier du projet

La planification et la conception du projet devront être peaufinées et optimisées tout au long du processus, avec de multiples occasions pour les Nations autochtones, le public et les gouvernements de donner leur avis.

L'échéancier actuel prévu pour le processus d'EE est présenté dans le Tableau 3-3. Il suit le processus d'EE de la Colombie-Britannique et suppose un processus d'examen fédéral par substitution (voir la section 5.0 pour plus de précisions). L'échéancier de haut niveau présenté dans le h Tableau 3-3 est susceptible d'être modifié en fonction des discussions et des commentaires du BEE, de l'AEIC, des Nations autochtones, du public et d'autres parties prenantes.

Tableau 3-3: Échéancier préliminaire pour les étapes de l'EE

Étapes de l'EE	Échéance préliminaire
Mobilisation précoce	T4 de 2025-T1 de 2026
Décision relative à l'état de préparation	T1 de 2026-T2 de 2026
Planification du processus	T2 de 2026-T3 de 2026
Élaboration et examen de la demande	T3 de 2026-T2 de 2028
Évaluation des effets et recommandation	T3 de 2028-T1 de 2029
Décision	T1 de 2029
Période post-certification	T1 de 2029 et par la suite

La durée estimée de chaque phase prévue du projet est indiquée au Tableau 3-4 et sera décrite plus en détail et peaufinée dans l'EE. Le moment du début est soumis à d'autres initiatives de mobilisation et dépend de la durée du processus d'EE et de l'obtention des permis, des licences et des autorisations prévus.

Tableau 3-4: Phases du projet, durées estimées et échéancier préliminaire

Phases du projet	Durée estimée	Échéance préliminaire
Construction – premiers travaux	Environ deux ans	2029-2031
Construction – développement		
Exploitation	De 14 à 20 ans, environ	2031 et par la suite
Fermeture	Environ un an après l’achèvement des activités minières	À déterminer
Post-fermeture	La post-fermeture commencera après la fermeture et durera jusqu’à ce que tous les exigences fixées par les permis.	À déterminer

3.5 Permis, licences et autorisations en vigueur

Le projet chevauchera les anciens travaux de la mine Cheni (c.-à-d. les zones où des minéraux ont été extraits) et la halde à stériles (HS), mais il ne chevauchera ni ne perturbera l’ancienne IGR. L’entretien et la maintenance de la HS et de l’IGR aménagées par le passé sur le site du projet relèvent de la responsabilité du ministère des Mines et des Minéraux critiques (MMMC), autrefois le ministère de l’Énergie, des Mines et de l’Innovation à faibles émissions de carbone.

Thesis détient actuellement deux permis d’exploration aux termes du *Mines Act* de la Colombie-Britannique (pour les activités d’exploration) et deux permis d’utilisation des eaux (pour le prélèvement d’eau) aux termes du *Water Sustainability Act* sur les sites Lawyers et Ranch.

Ces permis sont actuellement en vigueur, mais pourraient expirer à un moment donné au cours du processus d’évaluation environnementale et de délivrance de permis. Des modifications et de nouveaux permis seront demandés au besoin avant le début des travaux.

Les permis, licences et autorisations existants qui sont pertinents pour le projet sont résumés au Tableau 3-5.

Tableau 3-5: Permis, licences et autorisations existants

Loi	Type de permis ou d'approbation	Nom/numéro du permis ou de la licence	Remarques
<i>Mines Act</i>	Permis d'exploration	MX-13-100	Les activités d'exploration sur le site Lawyers sont autorisées en vertu du permis d'exploration minière MX-13-100, initialement délivré à Guardsmen Resources Inc. en 2003, transféré à Phoenix Precious Metals en 2011, puis à Benchmark Metals Inc. (aujourd'hui Thesis) en 2018.
<i>Mines Act</i>	Permis d'exploration	MX-100000113	Les activités d'exploration sur le site Ranch sont autorisées en vertu du permis d'exploration minière MX-100000113 délivré à Thesis en 2021.
<i>Water Sustainability Act</i>	Permis d'utilisation des eaux	Permis d'utilisation des eaux conditionnel 506026	Permis d'utilisation des eaux en vigueur détenu pour le site Lawyers aux termes du <i>Water Sustainability Act</i> .
<i>Water Sustainability Act</i>	Permis d'utilisation des eaux	Permis d'utilisation des eaux conditionnel 506288	Permis d'utilisation des eaux en vigueur détenu pour le site Ranch aux termes du <i>Water Sustainability Act</i> .
<i>Park Act</i>	Permis d'utilisation du parc	111727	Autorisation de mener des études sur le milieu aquatique dans le Spatsizi Plateau Wilderness Provincial Park.
<i>Forest Act</i>	Licence de coupe par l'occupant	L52070	Autorisation de couper et d'enlever du bois de la Couronne au besoin pour faciliter les activités dans la zone couverte par le permis.
<i>Forest Act</i>	Permis d'utilisation spéciale	SP0007	Autorisation d'utiliser une partie des terres de la Couronne pour la construction et de l'entretien d'une route.
<i>Heritage Conservation Act</i>	Permis d'inspection du patrimoine	2024-0197	Autorisation de réaliser une évaluation des impacts archéologiques. Si un site archéologique ou patrimonial est découvert et ne peut être évité, Thesis obtiendrait un permis de modification du site aux termes de l' <i>Heritage Conservation Act</i> .
Source: JDS 2024			

4.0 Description du projet

Cette section présente un résumé du projet proposé, y compris les composantes et les activités prévues.

4.1 Conception et planification du projet

La planification et la conception du projet sont un processus itératif qui s'appuie sur des considérations techniques et une mobilisation continue des Nations autochtones, ce qui permet à Thesis d'intégrer les perspectives autochtones et les facteurs environnementaux, sociaux et économiques dans le développement du projet.

Le processus de conception comprend des documents clés qui évaluent la faisabilité du projet. Il s'agit notamment de l'évaluation économique préliminaire (EEP), qui donne un aperçu précoce du potentiel du projet; de l'étude de préfaisabilité (EPF), qui évalue les chances de succès de celui-ci; de l'étude de faisabilité (EF), qui implique une planification détaillée et soutient les décisions d'investissement importantes.

Le stade de l'EPF du projet est sur le point de s'achever, les travaux relatifs à l'EF devant débuter en 2026. La conception continuera d'être peaufinée grâce à l'EF, à des études techniques supplémentaires, à des études des conditions actuelles et à l'EE. Le projet répondra aux exigences du niveau de maturité technologique 7 pour la demande de certificat d'évaluation environnementale.

Terminée en 2022, la première EEP s'est appuyée sur la collaboration avec les populations autochtones et les données disponibles au moment de la rédaction. En 2023, Thesis a regroupé les projets Lawyers et Ranch en un seul projet, et une EEP mise à jour a été réalisée en 2024. Cette version actualisée comprenait des modifications à la conception qui visaient à réduire les impacts environnementaux en consolidant l'empreinte du projet et en ajustant l'emplacement des composantes de la mine.

L'EEP de 2024 intégrait également de nouveaux renseignements issus de l'exploration du site, d'études environnementales et de la planification minière. Ce document est disponible sur le site Web du projet. Thesis a récemment publié les résultats d'une EPF dont le rapport technique devrait être achevé début 2026. L'EPF contient des modifications de conception mineures qui tiennent compte d'une meilleure compréhension des conditions du projet en fonction d'études techniques et environnementales. La conception du projet s'appuiera également sur les nouvelles données de référence et les commentaires recueillis dans le cadre du processus d'EE.

4.2 Composantes proposées du projet

Les composantes proposées du projet comprennent des installations et des infrastructures minières souterraines et à ciel ouvert, y compris des plateformes de ventilation et des zones d'exploitation à ciel ouvert, une usine de traitement du minerai (UTM), une IGR, quatre HR, une pile de stockage du minerai à forte teneur, un complexe d'habitation, un prolongement de la ligne de transport d'électricité reliant le projet à la ligne actuelle de la mine Kemess, des installations de gestion des déchets et des installations qui soutiennent l'exploitation et la maintenance des activités du projet (installations auxiliaires).

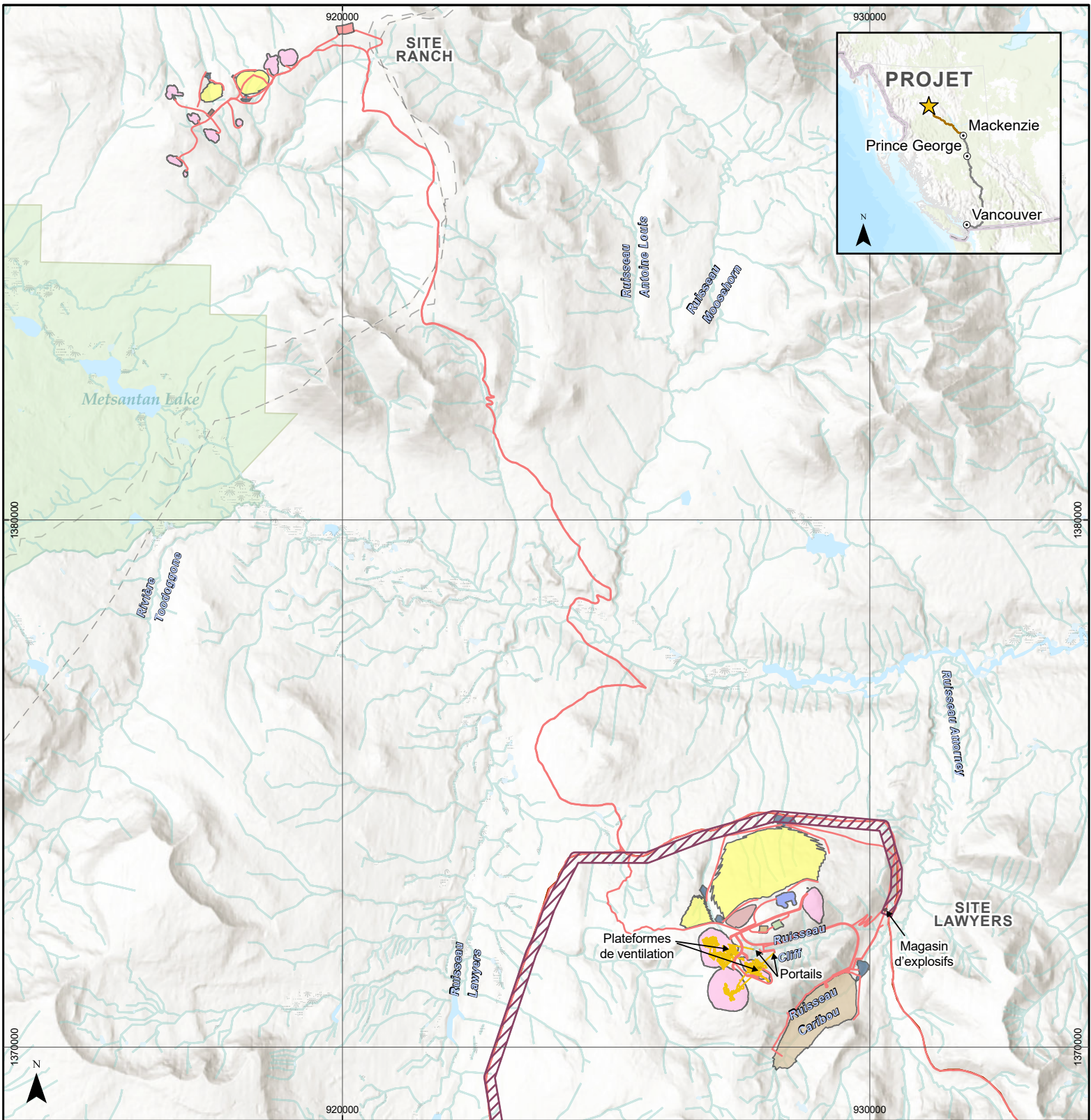
Les composantes du projet sont résumées au Tableau 4-1. Un aperçu des sites Lawyers et Ranch, qui inclut les routes d'accès existantes, est présenté à la Figure 4-1, tandis qu'un aperçu du corridor potentiel du prolongement de la ligne de transport d'électricité l'est à la Figure 4-2. Les plans d'ensemble préliminaires des sites Lawyers et Ranch sont illustrés à la Figure 4-3 et à la Figure 4-4, respectivement.

Tableau 4-1: Composantes proposées du projet

Composantes proposées du projet	Lawyers	Ranch	Précisions/description
Zone minière et infrastructure souterraines	Nouvelles	Sans objet	Seront aménagées là où l'exploitation minière souterraine ciblée aura lieu afin d'extraire du minerai à forte teneur. Infrastructure souterraine: <ul style="list-style-type: none"> • Les portails permettent d'accéder aux galeries souterraines. • Les plateformes de transfert serviront à transférer les matériaux des camions souterrains aux camions de transport. • Chantier souterrain: Comprend les tunnels, les excavations, les puits et les descenderies.
Plateformes de ventilation	Nouvelles	Sans objet	Les plateformes de ventilation sont les points de jonction entre les conduits de ventilation souterrains et la surface. Des plateformes de ventilation seront installées à la surface afin d'assurer la ventilation des zones minières souterraines.
Zone d'exploitation à ciel ouvert du site Lawyers	Nouvelle	Sans objet	Sera aménagée là où l'exploitation minière à ciel ouvert ciblée aura lieu sur le site Lawyers afin d'extraire du minerai.
Zone d'exploitation à ciel ouvert du site Ranch	Nouvelle	Existante/modifiée	Sera aménagée là où l'exploitation minière à ciel ouvert ciblée aura lieu sur le site Ranch afin d'extraire du minerai. Les zones qui ont déjà été excavées dans le cadre d'anciennes activités minières pourraient être revisitées.
Usine de traitement du minerai (UTM)	Nouvelle	Sans objet	L'UTM comprend l'usine de traitement et les installations connexes. Les matériaux extraits seront transportés vers l'UTM, où ils seront traités et raffinés afin de produire de l'argent aurifère et du concentré.
Halde à stériles (HS)	Nouvelle	Nouvelle	Les stériles seront entreposés à proximité des zones d'exploitation à ciel ouvert, tant sur le site Lawyers que sur le site Ranch, dans deux nouvelles HS à chaque site.
Installation de gestion des résidus (IGR)	Nouvelle	Sans objet	Les résidus miniers sont un sous-produit du traitement des minéraux. L'IGR comprend une halde à résidus (HR) (y compris une digue) et des pipelines: un pipeline pour transporter les résidus de l'usine de traitement vers l'IGR, et un pipeline de récupération de l'eau qui sera utilisé pour recycler l'eau destinée au traitement.
Alimentation électrique	Existante/modifiée et nouvelle	Existante/modifiée et nouvelle	Le site Lawyers sera alimenté par une centrale hydroélectrique et utilisera des générateurs diesel comme source d'alimentation de secours. Le site Lawyers pourrait être alimenté par des générateurs diesel comme source d'énergie principale si la ligne hydroélectrique s'avérait non réalisable. Le site Ranch sera alimenté par des générateurs diesel. Le corridor proposé pour le prolongement de la ligne de transport d'électricité sera relié à la ligne existante qui alimente actuellement la mine Kemess. Le tracé de la ligne de transport devrait se situer à l'intérieur d'un corridor qui suit globalement une route existante. Les améliorations qui aboutiront au tracé détaillé devraient se situer à l'intérieur du corridor et tiendront compte de l'emplacement des caractéristiques sensibles sur le plan environnemental, des commentaires des Nations autochtones et des autorités réglementaires compétentes, ainsi que des exigences techniques relatives à l'infrastructure de la ligne de transport. Le tracé de la ligne de transport d'environ 70km de long devrait nécessiter une emprise d'environ 40 m de large.
Complexe d'habitation	Nouveau	Sans objet	Le complexe d'habitation devrait pouvoir accueillir jusqu'à plus de 500 travailleurs environ et comprendra les installations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Une cuisine et un entrepôt alimentaire; • Une salle à manger; • Des bâtiments d'arrivée/départ, comprenant une réception et un poste de premiers soins; • Des installations de loisirs et un gymnase; • Des locaux techniques (mécanique, électricité, eau potable/eau chaude, protection contre l'incendie); • Une buanderie; • Une salle informatique/de serveurs; • Une installation de traitement de l'eau potable.

Composantes proposées du projet	Lawyers	Ranch	Précisions/description
Routes d'accès aux sites et chemins sur les sites	Existants/modifiés et nouveaux	Existants/modifiés et nouveaux	<p>Le projet utilisera l'infrastructure routière existante et la bande d'atterrissage Sturdee pour y accéder. Plusieurs autres sociétés d'exploration de la région utilisent actuellement cette dernière.</p> <p>Le projet est accessible en suivant un réseau de chemins forestiers (CF) existants qui commencent au sud de la Municipalité de Mackenzie, en Colombie-Britannique et sont accessibles par la route 97, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le CF Finlay • le CF Finlay-Osilinka • le CF Tenakihii (CF Thutade) • la route d'accès aux ressources Omineca (RARO) ou « chemin Kemess » <p>L'accès des véhicules au projet, y compris aux sites Lawyers et Ranch, se fera par la route périphérique existante (qui fait partie du chemin Cheni, en gravier). Les sites Lawyers et Ranch sont reliés par le chemin Ranch, long de 28 kilomètres (km). Les routes déjà aménagées sur le site seront utilisées autant que possible, et des routes supplémentaires devront être construites pour accéder à certaines zones.</p> <p>Les travaux routiers devraient comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La modernisation d'environ 29 km de routes existantes; • La construction d'environ 15 km de nouvelles routes de transport.
Approvisionnement en eau pour les activités minières et de traitement	Nouveau	Nouveau	Les précipitations et le ruissellement provenant des zones actives alimenteront en eau les activités minières et de traitement du minerai grâce à la construction de canaux de collecte et de dérivation. Des puits d'eau souterraine seront installés sur les sites Lawyers et Ranch afin de fournir un approvisionnement supplémentaire en eau. L'eau utilisée pour le traitement sera recyclée si possible.
Bassin de gestion de l'eau	Nouveau	Nouveau	Les bassins de gestion de l'eau stockeront l'eau avant son recyclage, son rejet ou son traitement.
Installation de traitement de l'eau	Sans objet	Nouvelle	L'usine de traitement des eaux traitera les eaux de contact avant leur rejet.
Installations de gestion des déchets et du recyclage sur place	Nouvelles	Sans objet	<p>Des installations d'entreposage/transfert des déchets et du recyclage seront utilisées pour le stockage temporaire des déchets et du recyclage avant leur transfert hors site. Certains déchets domestiques (c.-à-d. non miniers) et organiques seront incinérés sur place.</p> <p>Les déchets dangereux seront transportés hors site vers une installation agréée.</p> <p>Les déchets inertes, c.-à-d. les déchets qui ne sont ni chimiquement ni biologiquement réactifs et qui ne se décomposent pas ou seulement très lentement, y compris les équipements vidés de toutes leurs huiles et matières dangereuses, seront envoyés à une décharge sur le site.</p>
Entreposage et distribution de carburant en vrac	Nouveau	Sans objet	Plusieurs réservoirs d'entreposage à double paroi pour le diesel et une station de distribution pour le parc d'équipements mobiles de la mine seront situés près de l'installation d'entretien de la mine. L'installation sera dotée de la capacité d'entreposage nécessaire en cas de déversement et répondra aux exigences en matière de stockage de carburant.
Magasin d'explosifs	Nouveau	Sans objet	Les explosifs qui seront utilisés pour faciliter les activités minières seront gérés et entreposés sur place conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques applicables.

Composantes proposées du projet	Lawyers	Ranch	Précisions/description
Installations auxiliaires	Nouvelles	Sans objet	Les installations auxiliaires comprennent: <ul style="list-style-type: none"> • un pavillon d'accueil. • des bureaux et une sècherie. • des installations de maintenance et des aires d'entreposage temporaire. • un laboratoire d'analyse (c.-à-d. pour l'essai d'un métal ou d'un minerai afin de déterminer sa composition et sa qualité). • des installations d'entreposage pour la mine et l'usine. • une installation d'intervention d'urgence et de formation. • une infrastructure de TI et de communication. • des systèmes de distribution d'eau d'incendie (c.-à-d. d'eau utilisée pour lutter contre les incendies) et de détection d'incendie. • une usine de pâte (produit un mélange de ciment utilisé pour remblayer les galeries souterraines). • une centrale à béton temporaire à des fins de construction.
Pile de stockage du minerai à forte teneur	Nouvelle	Sans objet	Pile de stockage destinée à entreposer temporairement le minerai à forte teneur avant son traitement.
Aire de stockage du minerai	Sans objet	Nouvelle	Plateforme revêtue située au site Ranch, nécessaire pour le stockage temporaire du minerai avant son traitement.



Légende					
	Route d'accès		Installation de traitement de l'eau		Bassin de gestion de l'eau
	Ligne de transport existante		Halde à stériles		Installation de traitement de l'eau
	Chemin forestier		Installation de gestion des résidus		Aire de stockage du minéral
	Zone d'exploitation souterraine		Potential Transmission Line Extension Corridor		Installations auxiliaires
	Zones d'exploitation à ciel ouvert		Complexe d'habitation		Pile de stockage du minéral à forte teneur

Figure 4-1
Rév. 1
9 décembre 2025

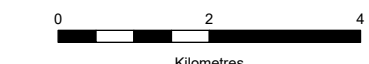
THEISIS
GOLD

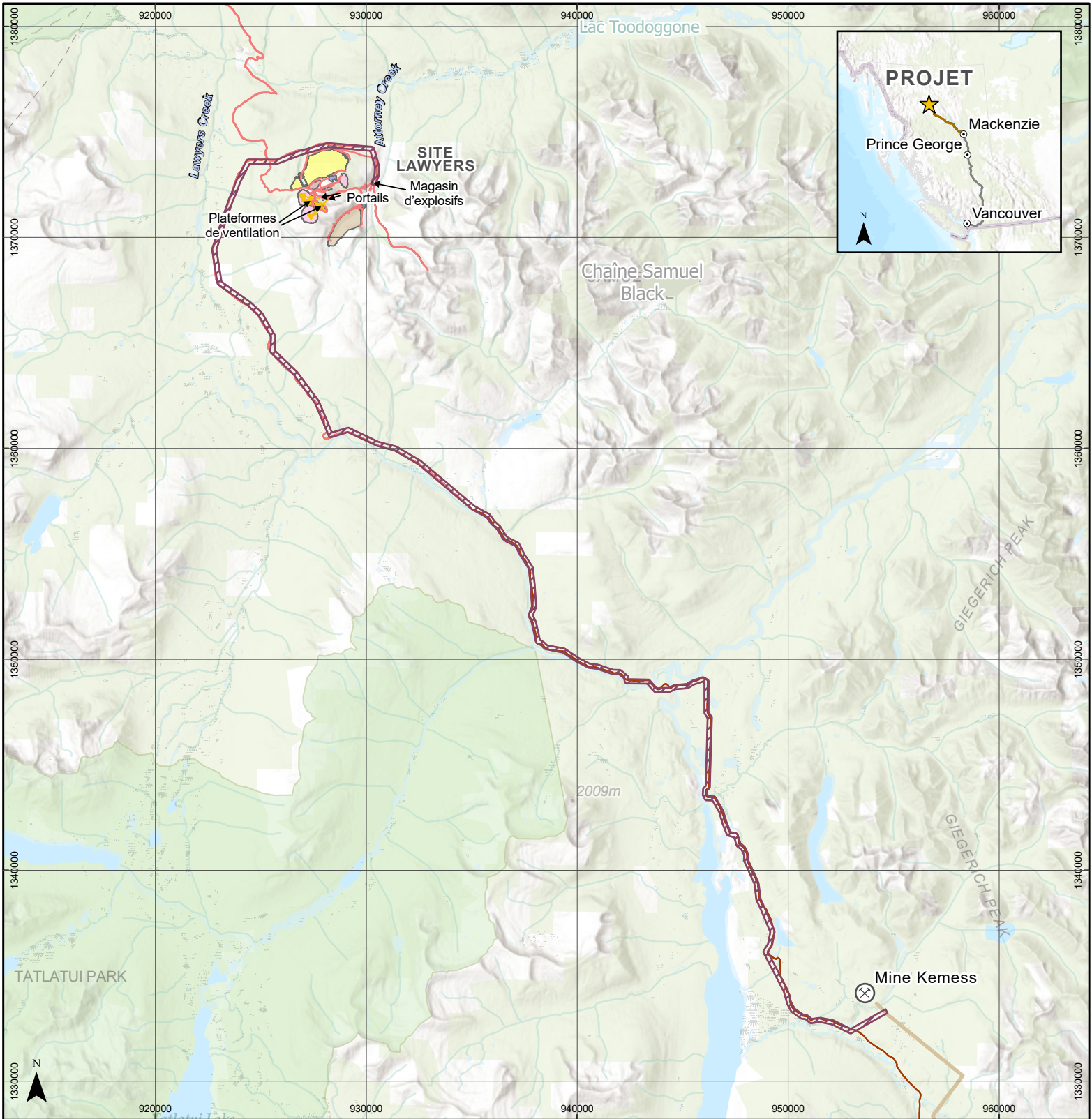
**Aperçu du projet :
sites Lawyers et Ranch**

Système de référence géodésique nord-américain de 1983, projection d'Albers du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Coordonnées du centre de la carte: -127.26808° 57.39513°
Coordonnées du projet: -127.282014° 57.402529°
Carte de la SNRC concernant le projet: 94E
Echelle: 1:100,000

Remarques:
1. Données de la carte de base : GeoBC Data Distribution
2. Carte de base : topographique ESRI
3. Données fournies par Thesis Gold le 2025-01-16
4. Préparée par Chu Cho Environmental
5. Composante ajoutée en réponse aux commentaires du BEE et de l'AEIC





Légende








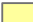


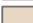



- | | | |
|---|---|---|
|  Mine Kemess |  Zones d'exploitation à ciel ouvert |  Complexe d'habitation |
|  Route d'accès |  Usine de traitement du minerais |  Bassin de gestion de l'eau |
|  Ligne de transport existante |  Haldes à stériles |  Installations auxiliaires |
|  Chemin forestier |  Installation de gestion des résidus |  Pile de stockage du minerais à forte teneur |
|  Zone d'exploitation souterraine |  Corridor potentiel du prolongement de la ligne de transport d'électricité | |

Figure 4-2

Rév. 1

9 décembre 2025



**Aperçu du projet :
corridor potentiel du
prolongement de la ligne
de transport d'électricité**

**Projet Lawyers-Ranch
Résumé en langage clair**

Système de référence géodésique nord-américain de 1983, projection d'Albers du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Remarques:

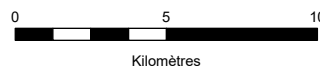
1. Données de la carte de base : GeoBC Data Distribution
2. Carte de base : topographique ESRI
3. Données fournies par Thesis Gold le 2025-01-16
4. Préparée par Chu Cho Environmental
5. Composante ajoutée en réponse aux commentaires du BEE et de l'AEC

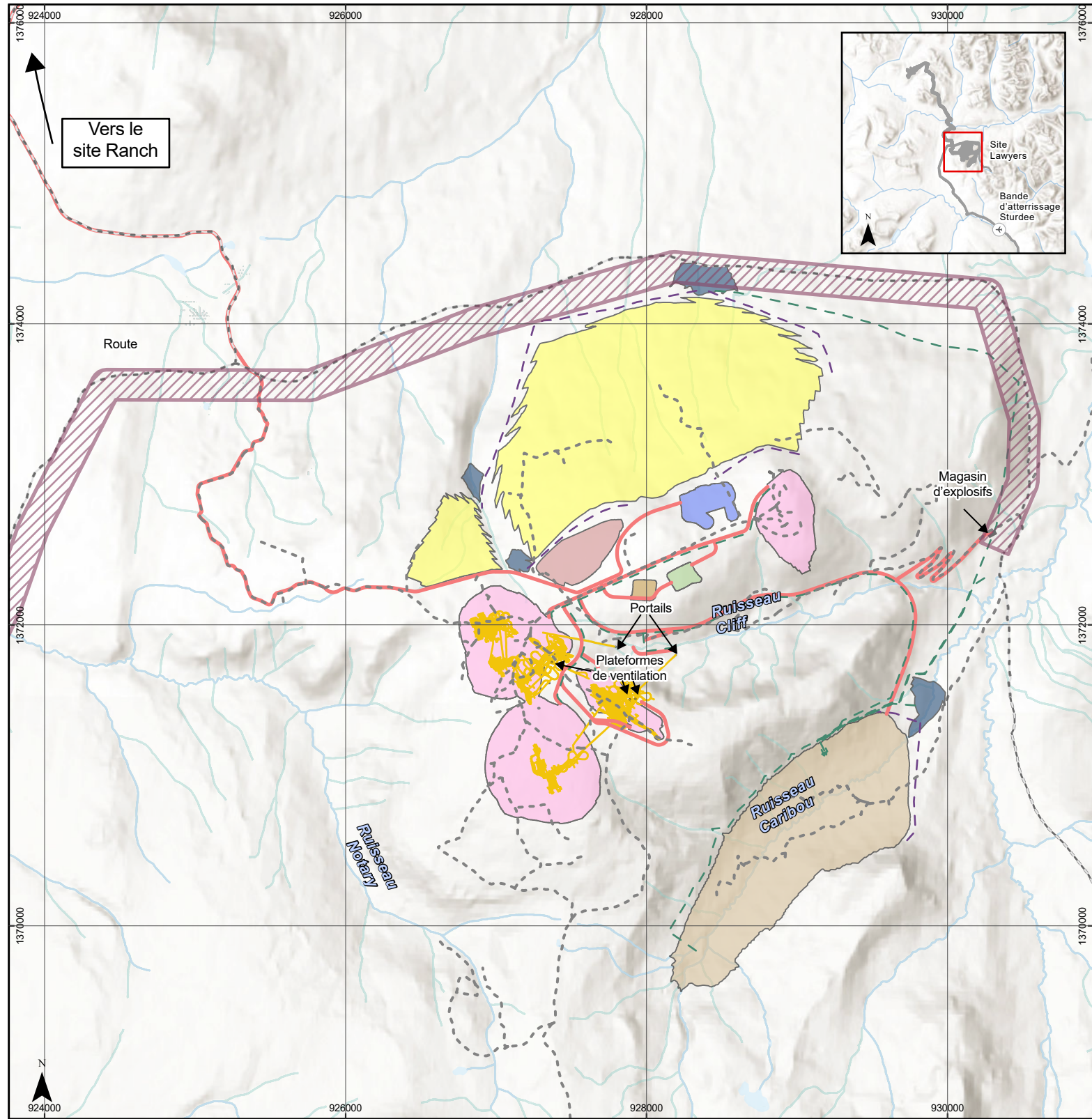
Coordonnées du centre de la carte: -127.01792° 57.17706°

Coordonnées du projet: -127.282014° 57.402529°

Carte de la SNRC concernant le projet: 94E

Echelle: 1:250,000





Légende

- | | | |
|--------------------------------------|---|---|
| --- Route d'accès existante | Zone d'exploitation souterraine | Complexe d'habitation |
| --- Chemins existants | Zones d'exploitation à ciel ouvert | Bassin de gestion de l'eau |
| — Cours d'eau | Usine de traitement du minerai | Installations auxiliaires |
| — Canal de collecte et de dérivation | Haldes à stériles | Pile de stockage du minerai à forte teneur |
| — Pipeline | Installation de gestion des résidus | Corridor potentiel du prolongement de la ligne de transport d'électricité |
| — Route d'accès | | |

Figure 4-3
Rév. 1
9 décembre 2025

THESIS GOLD

Plan d'ensemble du projet – site Lawyers

**Projet Lawyers-Ranch
Résumé en langage clair**

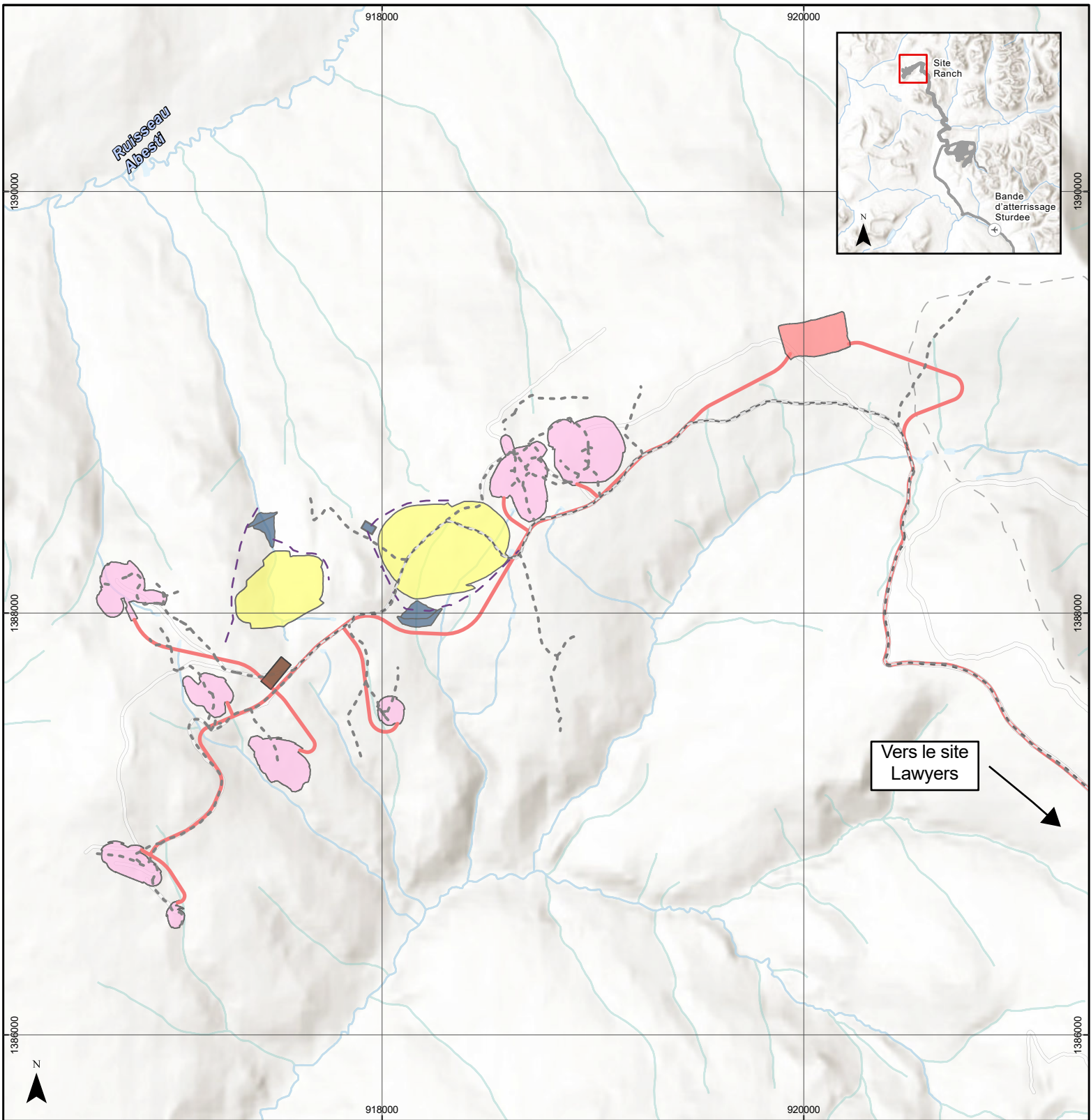
Système de référence géodésique nord-américain de 1983, projection d'Albers du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Coordonnées du centre de la carte: -127.2078° 57.33504°
Coordonnées du projet: -127.282014° 57.402529°
Carte de la SNRC concernant le projet: 94E
Échelle: 1:35,000

Remarques:

1. Données de la carte de base : GeoBC Data Distribution
2. Carte de base : topographique ESRI
3. Données fournies par Thesis Gold le 2025-01-16
4. Préparée par Chu Cho Environmental
5. Composante ajoutée en réponse aux commentaires du BEE et de l'AEIC





Légende

--- Route d'accès existante	■ Zones d'exploitation à ciel ouvert
--- Chemins existants	■ Haldes à stériles
— Cours d'eau	■ Bassin de gestion de l'eau
- - - Canal de collecte et de dérivation	■ Installation de traitement de l'eau
— Route d'accès	■ Aire de stockage du minéral

Remarques:

1. Données de la carte de base : GeoBC Data Distribution
2. Carte de base : topographique ESRI
3. Données fournies par Thesis Gold le 2025-01-16
4. Préparée par Chu Cho Environmental
5. Composante ajoutée en réponse aux commentaires du BEE et de l'AEC

Système de référence géodésique nord-américain de 1983, projection d'Albers du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Coordonnées du centre de la carte: -127.35561° 57.47547°
 Coordonnées du projet: -127.282014° 57.402529°
 Carte de la SNRC concernant le projet: 94E
 Échelle: 1:25,000



Figure 4-4
 Rév. 1

9 décembre 2025

THESIS GOLD

Plan d'ensemble du projet – site Ranch

Projet Lawyers-Ranch
 Résumé en langage clair

CHU CHO **one-eighty** **SLR**

4.3 Phases et activités du projet

Il est proposé que le projet se déroule en quatre phases: construction, exploitation, fermeture et post-fermeture. Pour simplifier, la fermeture et la post-fermeture sont abordées ensemble. Un aperçu de l'échéancier et des activités de chaque phase du projet est présenté dans le Tableau 4-2.

4.3.1 Phase de construction

La phase de construction durera environ deux ans et se déroulera en deux étapes. La première, appelée « premiers travaux », consiste à préparer le site pour la construction complète. Elle comprend le défrichage du terrain, la construction des logements des travailleurs et des installations de soutien, le prolongement de la ligne de transport d'électricité et la modernisation des routes d'accès. La deuxième étape, appelée « construction du développement », comprend la construction de l'UTM, celle de la digue de départ pour l'entreposage des résidus, l'enlèvement de la terre végétale et des roches, le stockage des matériaux utiles et la modernisation des routes sur le site. Certains éléments de l'infrastructure minière souterraine seront construits à la fin de la construction ou au début de l'exploitation. Les contraintes saisonnières connues, y compris les périodes sensibles, pour les oiseaux migrateurs, les poissons et les autres animaux sauvages seront prises en compte dans l'élaboration de l'échéancier détaillé des travaux et dans la demande de CEE. Par exemple, sur le site du projet, la période de nidification des oiseaux s'étend du 31 mars au 1^{er} août, tandis que la période de frai des poissons dure généralement du 1^{er} juin au 30 septembre. Pour les caribous, la période de prudence s'étend du 15 septembre au 14 janvier et la période critique, du 15 janvier au 15 juillet. Les contraintes saisonnières seront utilisées et seront spécifiques à chaque espèce identifiée, le cas échéant.

4.3.2 Phase d'exploitation

La phase d'exploitation devrait durer entre 14 et 20 ans. L'exploitation minière utilisera à la fois des méthodes à ciel ouvert et souterraines. L'exploitation à ciel ouvert sera utilisée pour la plupart des minerais, tandis que l'exploitation souterraine ciblera des gisements plus profonds et à forte teneur. L'abattage par longs trous, qui consiste à forer et à dynamiter est la méthode souterraine qui sera utilisée. Les opérations seront conformes aux lois minières et aux codes de sécurité de la Colombie-Britannique. L'exploitation minière fonctionnera 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année avec des quarts de travail de 12 heures pour les travailleurs. Environ 500 personnes travailleront sur le site lorsque l'exploitation aura atteint sa capacité de pointe.

L'UTM produira principalement de l'argent aurifère, ainsi que du concentré. Le minerai sera traité à un rythme annuel moyen de 5,1 Mtpa, soit une moyenne de 13 700 tonnes par jour (tpj). La capacité quotidienne moyenne annuelle de l'usine est estimée à environ 5 100 tpj. Grâce à la mise en œuvre de caractéristiques de conception, l'UTM pourrait traiter un maximum de 15 000 tpj de minerai traité. L'exploitation minière et le traitement du minerai produiront à la fois des stériles et des résidus. Les stériles issus du processus d'extraction seront transportés soit vers l'IGR, pour être utilisés comme éléments de la structure de confinement, soit vers les HS. Les détails relatifs à la séquence de traitement des stériles seront précisés dans le plan minier.

Les résidus issus du traitement du minerai seront directement déposés dans l'IGR depuis l'UTM. La hauteur du barrage de l'IGR sera stratégiquement élevée tout au long de la phase d'exploitation afin d'augmenter la capacité de stockage de manière rentable et sûre.

L'argent aurifère et le concentré seront vendus et expédiés dans le monde entier. Le transport des produits hors site se fera par voie aérienne et terrestre. La route de transport illustrée dans la Figure 4-3 et la bande d'atterrissage Sturdee serviront à transporter les fournitures et le personnel vers et depuis le site pendant les opérations, mais les précisions sur les méthodes et la fréquence de transport n'ont pas encore été déterminées. Les matières extraites seront transportées entre les sites du projet en utilisant des routes sur place. Les méthodes et les itinéraires de transport définitifs seront déterminés au fur et à mesure de l'avancement de la planification du projet. Le trafic routier lié au transport de l'argent aurifère et du concentré depuis la zone du projet sera examiné lors des phases ultérieures. Le projet devrait produire principalement de l'argent aurifère, ce qui aura une incidence négligeable sur le trafic routier. Les expéditions de concentré, qui auront lieu principalement au cours des trois premières années de la phase d'exploitation, pourraient augmenter le trafic routier pendant ces années. La quantité de concentré prévue pour les trois premières années est encore en cours d'évaluation.

Les activités de soutien comme les services publics, la gestion de l'eau et des déchets et la surveillance environnementale se poursuivront tout au long de l'exploitation. Une remise en état progressive, c.-à-d. la restauration des terres à mesure que les travaux s'achèveront, aura également lieu pendant l'exploitation. La phase de fermeture finale sera ainsi plus efficace.

4.3.3 Phase de fermeture et de post-fermeture

Les travaux de fermeture et de remise en état seront conformes aux exigences d'un futur permis délivré aux termes du *Mines Act* (octroyé après l'approbation du projet) et seront orientés par une collaboration constante avec les Nations autochtones. Thesis élaborera un plan d'exploitation minière et un plan de remise en état, qui devront être mis à jour et soumis au MMMC au moins tous les cinq ans, conformément au Code de santé, de sécurité et de remise en état de la Colombie-Britannique (Gouv. C.-B. 2024a). Les activités de fermeture comprendront la démolition des bâtiments et de l'infrastructure et le transport des matériaux restants vers des installations de traitement des déchets agréées hors site. Ces travaux devraient durer environ un an après la fin de l'exploitation minière.

La remise en état se concentrera sur la restauration des terres. Elle comprendra la stabilisation des matériaux meubles, le remodelage du terrain, le remblayage, l'ameublissement des sols compactés et la plantation de végétation afin d'aider la zone à retrouver son état naturel au fil du temps. Une fois la remise en état terminée et toutes les conditions du permis remplies, le site entrera dans la phase post-fermeture. À ce stade, les concessions minières seront restituées au gouvernement et le site sera considéré comme abandonné.

Pendant la phase post-fermeture, les activités d'entretien et de maintenance pourraient se poursuivre pendant un certain temps. Elles comprennent la surveillance du site, l'entretien des systèmes de gestion de l'eau et le contrôle de la qualité des eaux de surface et souterraines afin de planifier la stabilité environnementale à long terme.

Tableau 4-2: Résumé des activités par phase du projet

Phase du projet	Étape	Activités
Construction (environ 2 ans)	Premiers travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivation et modernisation du réseau routier du site, et construction d'une nouvelle route. • Construction du complexe d'habitation. • Défrichage et essouchement. • Décapage et entreposage de la couche arable. • Terrassement, plateformes et aires d'entreposage temporaire. • Construction et installation du prolongement de la ligne de transport, y compris le déboisement du corridor, l'installation de poteaux et le déroulage des conducteurs. • Construction d'installations auxiliaires, y compris les services, notamment les services publics, sur place.
	Construction du développement	Construction: <ul style="list-style-type: none"> • de l'usine de traitement du minerai. • des portails et des plateformes de transfert. • du chantier souterrain (c.-à-d. tunnels, excavations, puits et rampes vers la mine souterraine). • Décapage préalable des zones à ciel ouvert. • Digue de départ de la halde à résidus (HR). • Halde à stériles (HS)

Phase du projet	Étape	Activités
Exploitation (environ 14 à 20 ans)	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation souterraine et exploitation à ciel ouvert (auront lieu simultanément, y compris le dynamitage et l'excavation). • Mise en place de piles de stockage du minerai à forte teneur. • Amélioration des routes, au besoin, pour permettre le passage des camions de transport. • Activités de traitement du minerai. • Rehaussement de la digue des HR. • Transport et roulage du minerai sur le site. • Transport de l'argent aurifère et du concentré hors site. • Exploitation de l'IGR et des HS. • Installations auxiliaires. • Fermeture opérationnelle/remise en état progressive. • Traitement et gestion de l'eau.
Fermeture	Fermeture et remise en état	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets, y compris leur transport hors du site. • Démantèlement et élimination des structures et de l'équipement, y compris les services publics. • Mise hors service des systèmes de pompage des fosses. • Stabilisation à long terme des matériaux érodables exposés. • Remblayage, réaménagement des pentes, scarification (qui consiste à éliminer l'excès de matière organique) et revégétalisation des zones mises hors service afin de perpétuer un état de revégétalisation à long terme. • Nivellement des routes d'accès, des étangs, des fossés et des zones d'emprunt qui ne seront plus nécessaires après la fermeture de la mine.
Post-fermeture	Post-fermeture (se poursuivra jusqu'à ce que les conditions du permis soient remplies)	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de l'infrastructure désaffectée (p. ex., les HS, la HR). • Surveillance à long terme

4.4 Besoins en eau et gestion de celle-ci

Thesis mène des études détaillées afin de comprendre comment le projet pourrait avoir une incidence sur les eaux de surface et les eaux souterraines. Ces études sont réalisées en collaboration avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla. Les premiers résultats ont contribué à définir l'approche du projet en matière de gestion de l'eau afin d'utiliser celle-ci de manière efficace, de réduire les impacts environnementaux et de se préparer au changement climatique. L'eau nécessaire au projet proviendra à la fois des eaux de surface et des eaux souterraines. Pendant la construction et l'exploitation, l'eau sera recueillie à partir des eaux de ruissellement dans les zones du projet, y compris les fosses à ciel ouvert. Ces eaux de ruissellement sont classées comme eaux de contact ou eaux sans contact.

Les eaux de contact seront recueillies et utilisées dans la mesure du possible pour les activités du projet. Des travaux sont en cours pour évaluer diverses options de gestion et de traitement de l'eau, tant pour les eaux de contact que pour les eaux sans contact. Les résultats de l'analyse des données et de la modélisation de la qualité de l'eau en cours permettront de déterminer le niveau de traitement approprié dans chaque cas et seront présentés dans le CEE.

En outre, des puits d'eau souterraine seront installés pour fournir de l'eau d'appoint, au besoin. L'eau utilisée pour le traitement du minerai sera récupérée et recyclée au sein de l'UTM afin de réduire les besoins en eau douce.

4.5 Émissions, rejets et déchets

Le projet devrait produire des émissions, des rejets et des déchets, notamment des émissions atmosphériques et de poussières, des gaz à effet de serre (GES), du bruit et des déchets liés à l'exploitation minière.

4.5.1 Émissions atmosphériques et de poussières

Les émissions atmosphériques et de poussières proviendront des véhicules, des machines, de l'équipement, des incinérateurs et des poussières produites par les activités d'exploitation minière, de traitement et de transport.

4.5.2 Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES proviendront principalement de l'utilisation de carburant diesel, d'explosifs, de la consommation d'électricité et de la perturbation des sols. Le Plan de réduction des émissions du Canada et l'initiative CleanBC de la Colombie-Britannique exigent que les grands projets prévoient la carboneutralité d'ici 2050. Thesis a déjà fait des choix de conception visant à réduire les émissions, comme la fusion de deux sites en un seul et l'emplacement stratégique de l'infrastructure afin de réduire les distances de déplacement. Les émissions de GES estimées du projet sont d'environ 113 kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone (ktCO₂e) pendant la construction et de 581 ktCO₂e pendant l'exploitation. Ces estimations seront peaufinées au fur et à mesure de l'avancement du projet et seront examinées avec les Nations autochtones.

4.5.3 Émissions de bruits

Le bruit sera produit par des activités telles que le forage, l'utilisation d'avions, la machinerie lourde et le traitement des minerais. Les effets potentiels du bruit produit par le projet devraient avoir une incidence sur un nombre limité de récepteurs de bruit en raison de l'emplacement du projet. Le bâtiment de l'usine sera également clos, ce qui réduira encore davantage le risque de production de bruit sur le site du projet.

4.5.4 Déchets et résidus miniers

Le projet produira également des déchets miniers, notamment des stériles et des résidus. Les premiers tests montrent que les résidus ne devraient pas causer de pollution acide ou métallique. Les stériles seront réutilisés dans la mesure du possible, par exemple pour la construction de routes et d'éléments d'infrastructure. Les résidus seront stockés dans une HR et les eaux de ruissellement seront gérées à l'aide de fossés et de systèmes de traitement.

4.5.5 Déchets

Parmi les autres déchets produits par le projet, mentionnons des déchets industriels et ménagers. Les déchets seront triés et gérés sur place, avec des incinérateurs pour les déchets organiques, des aires d'entreposage pour les matières recyclables et des installations de transfert pour les matières dangereuses. Les déchets dangereux, comme les piles usagées et les produits pétroliers, seront entreposés en toute sécurité et expédiés vers des sites d'élimination agréés. Le suivi des déchets se fera conformément aux réglementations fédérales et provinciales afin de respecter pleinement les exigences en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

4.6 Solutions de rechange au projet

L'emplacement des gisements est fixe et leurs caractéristiques déterminent la manière dont le minerai peut être extrait, la vitesse à laquelle il peut être traité et l'infrastructure nécessaire. De ce fait, il n'existe que deux options réalistes pour le secteur: aller de l'avant avec le projet ou ne pas le réaliser. L'option privilégiée est d'aller de l'avant avec le projet, car il soutiendra l'économie canadienne axée sur les ressources et procurera des avantages sociaux et économiques, notamment la création d'emplois. Thesis n'a trouvé aucun autre moyen viable d'extraire l'or et l'argent sur ce site qui permettrait d'atteindre les objectifs du projet et d'offrir des avantages similaires. Par conséquent, aucune autre solution de rechange n'a été envisagée.

4.7 Autres moyens de réaliser le projet

Thesis a exploré les différentes façons de réaliser le projet qui sont techniquement et économiquement réalisables. Il a notamment examiné les meilleures technologies disponibles et pris en compte les commentaires des Nations autochtones. Thesis a réalisé en 2021 une évaluation des solutions de rechange afin de soupeser les options de gestion des résidus et des stériles. Ces options ont été communiquées aux nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla, et leurs commentaires ont été intégrés au design présenté dans ce document demande DIP.

Lors de l'évaluation des solutions de rechange, on a examiné sept emplacements possibles pour l'IGR six pour la HS du site Lawyers et sept pour la HS du site Ranch. Les options ont été évaluées en fonction de l'emplacement, du terrain, de la distance par rapport aux autres composantes du projet, de l'efficacité et de l'impact environnemental. Les options privilégiées ont réduit l'empreinte du projet et fait en sorte qu'il n'y aura qu'une seule usine de traitement et une seule IGR au lieu d'installations séparées sur chaque site. Ce changement a réduit l'empreinte d'au moins 11,6 ha.

En outre, la technologie sélectionnée pour le contrôle ou le traitement des effluents du projet répondra au niveau de maturité technologique 7, tel qu'il est décrit dans les exigences du document Technology Readiness Assessment Interim Technical Guidance (Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation faible en carbone [MEMIFC] 2022).

Thesis continuera d'évaluer des solutions de rechange tout au long du projet. Ces évaluations tiendront compte du nombre d'options disponibles, de leur caractère pratique et rentable, de leur sécurité et des risques qu'elles présentent, de leurs impacts environnementaux et sociaux potentiels, ainsi que des commentaires des Nations autochtones. La mobilisation des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla a contribué à formuler des décisions clés, comme la combinaison des sites Lawyers et Ranch, le choix de la source d'énergie du projet, la sélection des technologies et les décisions sur l'emplacement de l'infrastructure.

Thesis organise des ateliers de conception conjointe avec ces nations afin de recueillir leurs commentaires sur des sujets liés à l'environnement, à la faune, à la communauté, à la santé et au patrimoine culturel. Les commentaires recueillis lors de ces ateliers ont déjà influencé la planification du projet et continueront de guider les décisions futures.

Les solutions de rechange continueront d'être évaluées et éclairées par la collaboration avec les Nations autochtones et d'autres parties prenantes. Les résultats définitifs seront présentés dans la demande de CEE.

4.7.1 Autres considérations

Outre l'évaluation de l'emplacement de l'IGR et des HS et des technologies, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Choix de la méthode d'exploitation minière : Les méthodes d'exploitation à ciel ouvert et souterraine ont été envisagées, mais il a été décidé de ne pas effectuer une exploitation entièrement souterraine en raison de sa faisabilité économique.
- Consolidation du projet : La consolidation des deux projets a été jugée avantageuse sur le plan financier.
- Disponibilité de l'infrastructure : L'infrastructure existante est limitée; des améliorations seront apportées à la bande d'atterrissage de Cheni et aux chemins Cheni et Ranch.
- Technologie de gestion des résidus : La technologie des résidus filtrés a été envisagée, mais rejetée en raison de sa forte consommation d'énergie et de son coût élevé, en particulier compte tenu de la nécessité potentielle de produire sa propre énergie.

5.0 Contexte législatif et réglementaire

Le projet est prévu sur des terres provinciales de la Couronne et ne sera pas réalisé sur des terres fédérales. Les terres fédérales les plus proches sont des réserves fédérales relevant de la *Loi sur les Indiens*; la plus proche est située à environ 100 km du projet. Thesis n'a pas demandé ni reçu de financement fédéral pour le projet. À ce jour, aucune politique gouvernementale susceptible d'entrer en conflit avec le projet n'a été repérée. Thesis n'a pas non plus connaissance d'études ou d'évaluations régionales à proximité du site du projet, à l'exception des travaux liés à l'ancienne mine Cheni, à l'exploration locale et aux études environnementales réalisées pour le présent projet. Aucune évaluation stratégique pertinente pour le projet n'a été réalisée. Aux termes de l'article 95 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, le projet fera l'objet d'une évaluation stratégique du changement climatique (ECCC 2020).

À l'heure actuelle, on ne connaît aucune politique gouvernementale pertinente qui soit incompatible avec le projet. Aucun accord international applicable entre la province et le gouvernement fédéral ou ceux d'États ne s'applique au projet.

5.1 Loi sur l'évaluation d'impact fédérale et Environmental Assessment Act de la Colombie-Britannique

Comme le projet prévoit traiter environ 5,1 mtpa, il atteint le seuil requis pour faire l'objet d'une EE provinciale aux termes de l'*Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique. Il est également considéré comme un « projet désigné » aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact* fédérale en raison de sa capacité de production de minerai.

Compte tenu de la cadence de production proposée, le projet aura également besoin d'une déclaration de décision fédérale, car il est considéré comme un « projet désigné » aux termes du *Règlement sur les activités concrètes* fédéral (DORS/2019-285) pris en vertu de la LEI. Le projet comprend également les activités de construction, d'exploitation, de désaffectation et de fermeture d'une nouvelle usine métallurgique d'une capacité d'admission de minerai de 5 000 t/j ou plus qui sont mentionnées au point 18 (d) de l'annexe du Règlement.

5.2 Évaluation par substitution et échéancier d'évaluation

Lorsque les deux évaluations (fédérale et provinciale) sont exigées, elles peuvent être combinées en un seul processus appelé « évaluation par substitution ». Celui-ci permet aux deux gouvernements de prendre des décisions indépendantes en fonction d'une évaluation commune. Thesis a demandé au gouvernement de la Colombie-Britannique de solliciter l'approbation fédérale pour un processus d'évaluation par substitution.

Outre l'EE, le projet peut avoir besoin d'autres permis et autorisations provinciaux et fédéraux. Ceux-ci seront confirmés par les autorités réglementaires dans le cadre du processus d'évaluation.

5.3 Autres permis, licences et autorisations provinciaux et fédéraux prévus

Un résumé des autres permis et autorisations provinciaux et fédéraux qui pourraient être nécessaires pour le projet est présenté au Tableau 5-1 et au Tableau 5-2.

Une liste des permis et autorisations existants obtenus par Thesis est présentée à la section 3.5.

Tableau 5-1: Permis, licences et autorisations provinciaux prévus

Permis, licence ou approbation	Loi	Organisme responsable	Description
Permis aux termes du <i>Mines Act</i>	<i>Mines Act</i> (Gouv. C.-B. 1996e)	Ministère des Mines et des Minéraux critiques (MMMC)	Approuve le plan de mine et le plan de remise en état et de fermeture.
Permis d'occupation	<i>Land Act</i> (Gouv. C.-B. 1996d)	Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources (ETGR)	Autorise l'utilisation des terres de la Couronne pour les lignes de transport d'électricité et d'autres éléments d'infrastructure de soutien.
Permis de rejet de déchets et autorisation d'entreposage des déchets	Environmental Management Act (Gouv. C.-B. 2003a)	Ministère de l'Environnement et des Parcs (ENV)	Autorise le rejet d'effluents dans l'eau, l'entreposage/le traitement des déchets, l'élimination des déchets solides dans le sol et le rejet d'émissions dans l'atmosphère.
<i>Heritage Conservation Act</i> – art. 12.2, permis d'inspection du patrimoine ou permis d'enquête sur le patrimoine; art. 12.4, permis de modification [du site]	Heritage Conservation Act (Gouv. C.-B. 1996c)	Ministère des Forêts, Direction de l'archéologie	Autorise l'inspection du patrimoine, les enquêtes sur le patrimoine ou la modification de terres potentiellement concernées par le projet.
Permis aux termes du <i>Wildlife Act</i>	<i>Wildlife Act</i> (Gouv. C.-B. 1996g)	ENV, Division de la gérance de l'environnement	Autorise la récupération de la faune et le recensement de celle-ci et de son habitat, ainsi que le retrait ou le déplacement de nids d'oiseaux.
Permis de construction d'un puits d'eau potable	<i>Drinking Water Protection Act</i> (Gouv. C.-B. 2001)	Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, Northern Health Authority	Autorise la construction d'un puits d'eau souterraine à usage domestique.
Permis de construction d'un réseau d'alimentation en eau	<i>Drinking Water Protection Act</i> (Gouv. C.-B. 2001)	Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, Northern Health Authority	Exigé pour la construction d'un réseau d'eau potable pour les complexes d'habitation temporaires et saisonniers.

Permis, licence ou approbation	Loi	Organisme responsable	Description
Permis d'exploitation d'un réseau d'eau potable	<i>Drinking Water Protection Act</i> (Gouv. C.-B. 2001)	Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, Northern Health Authority	Exigé pour l'exploitation d'un réseau d'eau potable dans des complexes d'habitation temporaires et saisonniers.
Permis d'utilisation de l'eau à court terme	<i>Water Sustainability Act</i> (Gouv. C.-B. 2014)	ENV, Direction de la gérance de l'eau	Exigé pour l'utilisation à court terme de l'eau provenant des cours d'eau et des lacs d'eau douce.
Approbation aux termes du <i>Water Sustainability Act</i>	<i>Water Sustainability Act</i> et <i>Dam Safety Regulation</i> pris aux termes de la loi (Gouv. C.-B. 2014; Gouv. C.-B. 2016)	ETGR	Exigée pour les modifications relatives aux cours d'eau, y compris les dérivations, le stockage et l'utilisation de l'eau, ainsi que la gestion des eaux nuisibles provenant des activités minières.
Permis d'utilisation des eaux	<i>Water Sustainability Act</i> (Gouv. C.-B. 2014)	ETGR	Exigé pour la construction et l'exploitation d'activités du projet nécessitant la dérivation de sources d'eau de surface ou souterraines à des fins de consommation ou de traitement.
Permis de rejet d'effluents	<i>Environmental Management Act</i> (Gouv. C.-B. 2003a)	ENV	Exigé pour le rejet d'eaux usées et d'autres effluents dans l'environnement.
Permis de coupe	<i>Forest Act</i> , partie 3, article 8.2, <i>License to Cut Regulation</i> et <i>Provincial Forest Use Regulation</i> (Gouv. C.-B. 1996a; Gouv. C.-B. 2006; Gouv. C.-B. 1995)	Ministère des Forêts, Direction des tenures forestières	Exigés pour récolter du bois de la Couronne dans une zone bien précise pendant une période relativement courte.
Permis d'accès industriel	<i>Transportation Act</i> (Gouv. C.-B. 2004)	Ministère des Transports et du Transport en commun	Exigé pour les nouvelles routes qui rejoignent les routes publiques contrôlées par le ministère des Transports.

Permis, licence ou approbation	Loi	Organisme responsable	Description
Permis d'utilisation spéciale	<i>Mining Right of Way Act</i> , article 3, et <i>Forest Practices Code of British Columbia Act</i> (Gouv. C.-B. 1996f; Gouv. C.-B. 1996g)	Ministère des Forêts	Exigé pour la construction ou l'entretien d'une route, d'un pont ou d'un ouvrage de drainage, d'une station météorologique, d'un pont-bascule ou d'une carrière utilisés pour la construction ou l'entretien de routes sur des terres de la Couronne situées dans une forêt provinciale.
Permis pour les activités réglementées	<i>Public Health Act</i> (Gouv. C.-B. 2008)	Ministère de la Santé	Exigé pour les logements des travailleurs en raison de la nécessité de fournir de l'eau potable, de traiter les eaux usées ou de gérer les systèmes septiques.
Enregistrement de producteur de déchets dangereux	<i>Environmental Management Act</i> , <i>Hazardous Waste Regulation</i> (Gouv. C.-B. 2003b)	MENV	Processus d'enregistrement exigé du le propriétaire des déchets (p. ex., le propriétaire foncier) identifiés comme dangereux, qui consiste à détailler les mesures prises pour entreposer ces déchets sur le lieu de production.
Enregistrement des eaux usées	<i>Environmental Management Act</i> , <i>Wastewater Regulation</i> (Gouv. C.-B. 2003c)	MENV	Enregistrement obligatoire permettant de présenter des informations spécifiques sur les activités de rejet des eaux usées.
Permis de service d'alimentation	<i>Public Health Act</i> (Gouv. C.-B. 2008)	Autorité des services de santé provinciaux	Exigés pour exploiter une cuisine dans un complexe d'habitation minier.
Code of Practice for the Concrete and Concrete Products Industry – enregistrement des rejets	<i>Environmental Management Act</i> , Code of Practice for the Concrete and Concrete Products Industry (MESCC 2007)	Ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques	Exigé pour les rejets dans l'environnement provenant de l'industrie du béton et des produits en béton

Tableau 5-2: Permis, licences et autorisations fédéraux prévus

Permis, licence ou approbation	Loi fédérale	Organisme responsable	Description
Autorisation aux termes des alinéas 34.4(2)b) et 35(2)b)	<i>Loi sur les pêches</i> (Gouvernement du Canada 1985b)	Pêches et Océans Canada (MPO)	Réglemente les travaux ou les activités qui peuvent entraîner la mort de poissons ou la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson.
Autorisation aux termes de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	<i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs</i> (Gouvernement du Canada 1994a; Gouvernement du Canada 1994b)	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Réglemente le dépôt de substances potentiellement nocives pour les oiseaux migrateurs ou le défrichage pendant la saison de nidification des oiseaux migrateurs (tel qu'ECCC l'indique pour la zone du projet, zone A2, du début avril à la mi-août [ECCC 2025]).
Permis aux termes de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	<i>Loi sur les espèces en péril</i> (Gouvernement du Canada 2002)	ECCC, MPO	Exigé dans les situations où le projet doit entreprendre des activités qui ont une incidence sur une espèce sauvage inscrite.
Licences et permis d'explosifs	<i>Loi sur les explosifs, Règlement de 2013 sur les explosifs</i> (Gouvernement du Canada 1985a; Gouvernement du Canada 2013)	Ressources naturelles Canada	Une licence d'explosifs est exigée pour les fabriques et les magasins, tandis qu'un permis d'explosifs est requis pour les véhicules utilisés pour le transport d'explosifs.
Permis de transport de marchandises dangereuses	<i>Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses</i> (Gouvernement du Canada 1992)	Transports Canada	Exigés pour la classification, la documentation, le marquage, les moyens de confinement, la formation requise, les interventions d'urgence, les rejets accidentels et les mesures de protection associés au transport des marchandises dangereuses. Des permis sont également exigés pour le transport des marchandises dangereuses par route, par rail ou par avion.

6.0 Intérêts et mobilisation des Nations autochtones

Thesis s'engage à dialoguer dès le début et de manière respectueuse avec les Nations autochtones susceptibles d'être touchées. Cela inclut une communication ouverte et flexible qui favorise une contribution significative à la planification et à la conception du projet. Les initiatives de mobilisation sont conçues de manière à être pratiques et sensibles et à inclure les perspectives autochtones.

Les ébauches de la DPI et du PM ont été transmises aux nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan pour examen. Thesis a fourni un financement de capacité et fait en sorte d'être disponible pour discuter des commentaires sur les ébauches avant de soumettre la DIP au gouvernement. Les commentaires reçus des Nations ont été pris en compte, le cas échéant, dans la DIP et le PM avant leur présentation aux autorités réglementaires. Lorsque les commentaires n'auront pas pu être résolus avant le dépôt auprès du BEE, Thesis mettra en place un suivi ou fixera des étapes suivantes pour poursuivre les discussions à mesure que le projet progressera dans le cadre de l'évaluation environnementale.

6.1 Nations autochtones identifiées

Thesis a utilisé plusieurs sources pour repérer les Nations autochtones avec lesquelles s'engager dès le début du projet. Ces sources comprennent l'outil spatial des zones de consultation de la Colombie-Britannique, qui indique les zones où les Nations autochtones détiennent peut-être des droits issus de traités ou des droits ou titres et intérêts ancestraux revendiqués ou prouvés (zone de consultation); un rapport ethnohistorique (c.-à-d., un rapport sur l'histoire et les cultures des Peuples autochtones voisins) afin de comprendre les nations susceptibles d'avoir une présence historique à proximité du projet (Clark 2025); les références gouvernementales issues des premiers processus d'autorisation; les conversations directes avec les Nations qui ont exprimé leur intérêt ou leurs préoccupations. Sur la base de ces travaux, Thesis a repéré neuf Nations autochtones dont les zones de consultation chevauchent le projet: Binche Whut'en, Daylu Dena, Dease River First Nation, Kwadacha Nation, Liard First Nation, Tahltan Nation, Takla Nation, Tsay Keh Dene Nation et West Moberly First Nations.

Dès 2018, Thesis a commencé la mobilisation des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan. Ces nations ont contribué à façonner les premières activités de planification et d'exploration du projet. Thesis dialoguera avec les Nations autochtones dont les droits ou les intérêts ancestraux sont susceptibles d'être touchés par le projet. La mobilisation sera adaptée aux intérêts et aux priorités de chaque nation et pourrait inclure des réunions, des occasions d'examiner et de commenter les documents d'EE, ainsi que d'autres moyens d'échanger des commentaires. Thesis continuera de collaborer avec les Nations autochtones afin de favoriser une participation significative à la planification du projet et à la prise de décisions relatives à celui-ci.

6.2 Contexte des Nations autochtones et accords applicables

Thesis élabore le projet en tenant compte des commentaires des Nations autochtones grâce à des activités continues d'examen et de mobilisation. L'entreprise comprend que les commentaires reçus reflètent les systèmes et les approches de gouvernance de chaque nation. Jusqu'à présent, aucune loi, coutume ou politique autochtone en rapport avec le projet n'a été communiquée. Les accords connus entre les Nations autochtones et les gouvernements qui pourraient avoir une incidence sur le projet sont décrits dans les sections suivantes, mais d'autres accords pourraient être repérés ou entrer en vigueur au cours du processus d'EE.

6.2.1 Nation Kwadacha

Le territoire traditionnel de la Nation Kwadacha se trouve dans le centre-nord de la Colombie-Britannique. La communauté principale, Kwadacha (également connue sous le nom de Fort Ware, mentionné ci-dessus), est située à environ 430 km au nord-nord-ouest de Prince George et à environ 95 km à l'est de l'emplacement du projet. La Nation Kwadacha possède près de Fort Ware trois réserves couvrant une superficie totale d'environ 385 ha. En septembre 2025, elle comptait 615 membres inscrits, dont 315 vivaient sur des terres de réserve (RCAANC 2025b).

Thesis a fourni des possibilités de contrats et d'autres occasions de développement économique à la Nation Kwadacha grâce à un accord de participation au capital par lequel la Nation est un investisseur dans le projet. L'entreprise prévoit que d'autres possibilités seront créées pour la Nation Kwadacha et ses membres afin qu'ils participent davantage à l'économie régionale à mesure que le projet avancera.

En février 2024, la Nation Kwadacha et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont signé un accord-cadre de réconciliation. Celui-ci définit un processus de réconciliation à long terme et de prise de décision conjointe dans des domaines tels que l'utilisation des terres et le développement économique (Nation Kwadacha et gouv. C.-B. 2024). En outre, la Nation Kwadacha négocie de manière indépendante avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique en dehors du processus des traités de la Colombie-Britannique (Gouv. C.-B. 2024b). Thesis a connaissance d'autres accords entre la Nation Kwadacha et le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'utilisation des ressources naturelles, mais ceux-ci ne semblent pas avoir de lien direct avec l'EE.

Thesis suit également le processus du projet d'aménagement du territoire Kaska-Colombie-Britannique, une initiative d'aménagement du territoire entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Kaska Dena Council, dont la Nation Kwadacha est membre. Bien qu'il ne se soit pas encore engagé directement avec la Nation Kwadacha dans le cadre de cette initiative, Thesis reste ouvert à comprendre comment les résultats pourraient avoir une incidence sur le projet à l'avenir.

6.2.1.1 Résumé des initiatives de mobilisation jusqu'à présent

Thesis et la nation Kwadacha ont collaboré par divers moyens, notamment des réunions et des ateliers, ainsi que des échanges réguliers par courriel et par téléphone. La collaboration avec la nation Kwadacha est vaste et se poursuit depuis plusieurs années. Les activités de mobilisation ont notamment pris la forme de réunions régulières, de visites sur place, d'événements communautaires et d'échanges par correspondance. Cette collaboration a permis de mieux se connaître, d'établir des canaux de communication clairs et d'influencer des aspects clés de la planification du projet et de la gérance environnementale.

Outre les accords résumés ci-dessus, les efforts de collaboration récents se sont concentrés sur la collecte de commentaires sur la planification et la conception du projet, ainsi que sur les ébauches de la DIP et du PM :

- Atelier sur la gérance environnementale (octobre 2024) : Thesis a rencontré des représentants des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla afin de discuter de la manière dont leurs objectifs en matière de gérance et leurs connaissances autochtones pourraient éclairer les études sur les conditions existantes, contribuant ainsi à façonner la manière dont ces études sont prises en compte dans la DIP et l'approche du PM en matière de collaboration.
- Commentaires sur les sources secondaires (novembre 2024) : Thesis a communiqué une liste préliminaire de sources secondaires proposées qui concernent la nation Kwadacha, afin de contribuer à la rédaction des descriptions de la nation dans la DIP et le PM, et a invité les gens à les examiner et à y apporter des ajouts pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité de l'information.
- Présentation des processus d'EE (décembre 2024) : Thesis a présenté un aperçu des processus d'EE provinciaux et fédéraux, en indiquant les possibilités de participation de la Nation, les échéanciers et la manière dont la participation serait mise en œuvre dans le cadre de la mobilisation précoce et des étapes suivantes.
- Atelier de conception conjointe (juin 2025) : En plus de l'organiser, Thesis a participé à un atelier en personne avec des représentants et des membres de la nation Kwadacha afin de recueillir des commentaires sur les composantes du projet offrant une certaine souplesse de conception, comme la HR, les haldes à stériles, le complexe d'habitation et la ligne de transport d'électricité. Les points de vue de la Nation ont été intégrés dans l'évaluation des options de conception pour l'étude de pré faisabilité, et des mesures à prendre pour la participation future ont été identifiées.
- Notification et soutien des capacités (juin 2025) : Thesis a informé la nation Kwadacha de son intention de remettre prochainement des ébauches de la DIP et du PM pour examen, et a fourni un financement de capacité pour soutenir le processus, en vue d'un futur accord de collaboration/financement des capacités en matière d'EE.

- Examen préalable des ébauches de la DIP et du PM (septembre 2025) : Thesis a communiqué les versions préliminaires de la DIP et du PM avant leur présentation aux autorités réglementaires et invité la nation Kwadacha à participer à un examen collaboratif soutenu par des réunions pour discuter de ses commentaires.
- Réponse aux commentaires sur la DIP et le PM (octobre 2025) : Thesis a pris en compte les commentaires de la nation Kwadacha et discuté avec elle de la manière dont ses commentaires ont été intégrés dans la DIP et le PM, ainsi que de la manière dont ils seront pris en compte dans les travaux futurs.

6.2.2 Nation Tsay Keh Dene

Le territoire traditionnel de la Nation Tsay Keh Dene se trouve dans le centre-nord de la Colombie-Britannique. La communauté principale se trouve à Tsay Keh Dene, à environ 360 km au nord-nord-ouest de Prince George et à environ 145 km au sud-est de l'emplacement du projet. La Nation possède près de la communauté six réserves couvrant une superficie totale d'environ 1 443 ha. (RCAANC 2025e).

En septembre 2025, la Nation Tsay Keh Dene comptait 522 membres inscrits, dont 225 vivaient sur des terres de réserve ou des terres de la Couronne voisines où la Nation détient des droits.

Thesis a signé une série d'accords d'exploration avec la Nation Tsay Keh Dene afin de soutenir la coopération et la communication pendant la phase d'exploration minière du projet; un accord de collaboration pour définir les modalités de collaboration entre les parties dans le cadre de l'EE et un accord de participation au capital par lequel la Nation Tsay Keh Dene est devenue investisseur dans le projet. La Nation en est actuellement à la phase 4 du processus des traités de la Colombie-Britannique et négocie avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique. En mars 2023, la Nation Tsay Keh Dene et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont signé un traité progressif et un accord de réconciliation (Nation Tsay Keh Dene et gouv. C.-B. 2023). Cet accord définit un processus visant à élaborer un traité complet et à faire progresser la réconciliation à long terme, y compris par la prise de décision partagée sur l'utilisation des terres et le développement économique.

En outre, en 2020, la Nation Tsay Keh Dene est devenue partie à un accord d'initiative de gérance environnementale avec la Colombie-Britannique. Cet accord soutient une planification concertée fondée à la fois sur les connaissances autochtones et la science afin d'évaluer les effets cumulatifs et de promouvoir une gestion axée sur les écosystèmes (Nation Tsay Keh Dene et gouv. C.-B. 2020). Thesis a connaissance d'autres accords entre la Nation Tsay Keh Dene et le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'utilisation des ressources naturelles, mais ceux-ci ne semblent pas avoir de lien direct avec l'EE.

6.2.2.1 Résumé des initiatives de mobilisation jusqu'à présent

Thesis et la nation Tsay Keh Dene ont collaboré par divers moyens, notamment des réunions et des ateliers, ainsi que des échanges réguliers par courriel et par téléphone. La collaboration avec la nation Kwadacha est vaste et se poursuit depuis plusieurs années. Les activités de mobilisation ont notamment pris la forme de réunions régulières, de visites sur place, d'événements communautaires et d'échanges par correspondance. Cette collaboration a permis de mieux se connaître, d'établir des canaux de communication clairs et d'influencer des aspects clés de la planification du projet et de la gérance environnementale.

Outre les accords résumés ci-dessus, les efforts de collaboration récents se sont concentrés sur la collecte de commentaires sur la planification et la conception du projet, ainsi que sur les ébauches de la DIP et du PM :

- Atelier sur la gérance environnementale (octobre 2024) : Thesis a rencontré des représentants des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla afin de discuter de la manière dont leurs objectifs en matière de gérance et leurs connaissances autochtones pourraient éclairer les études sur les conditions existantes, contribuant ainsi à façonner la manière dont ces études sont prises en compte dans la DIP et l'approche du PM en matière de collaboration.
- Commentaires sur les sources secondaires (novembre 2024) : Thesis a communiqué une liste préliminaire de sources secondaires proposées qui concernent la nation Tsay Keh Dene, afin de contribuer à la rédaction des descriptions de la nation dans la DIP et le PM, et a invité les gens à les examiner et à y apporter des ajouts pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité de l'information.
- Présentation des processus d'EE (décembre 2024) : Thesis a présenté un aperçu des processus d'EE provinciaux et fédéraux, en indiquant les possibilités de participation de la Nation, les échéanciers et la manière dont la participation serait mise en œuvre dans le cadre de la mobilisation précoce et des étapes suivantes.
- Atelier de conception conjointe (juin 2025) : Thesis a organisé un atelier en personne avec des représentants et des membres de la nation Tsay Keh Dene afin de recueillir des commentaires sur les composantes du projet offrant une certaine flexibilité en matière de conception, comme la HR, les haldes à stériles, le complexe d'habitation et la ligne de transport d'électricité. Les points de vue de la Nation ont été intégrés dans l'évaluation des options de conception pour l'étude de pré faisabilité, et des mesures à prendre pour la participation future ont été identifiées.
- Notification et soutien des capacités (juin 2025) : Thesis a informé la nation Tsay Keh Dene de son intention de remettre prochainement des ébauches de la DIP et du PM pour examen, et a fourni un financement de capacité pour soutenir le processus, en vue d'un futur accord de collaboration/financement des capacités en matière d'EE.

- Examen préalable des ébauches de la DIP et du PM (septembre 2025) : Thesis a communiqué les versions préliminaires de la DIP et du PM avant leur présentation aux autorités réglementaires et invité la nation Tsay Keh Dene à participer à un examen collaboratif soutenu par des réunions pour discuter de ses commentaires.
- Réponse aux commentaires sur la DIP et le PM (octobre 2025) : Thesis a pris en compte les commentaires de la nation Tsay Keh Dene et discuté avec elle de la manière dont ses commentaires ont été intégrés dans la DIP et le PM, ainsi que de la manière dont ils seront pris en compte dans les travaux futurs.

6.2.3 Nation Takla

Le territoire traditionnel de la Nation Takla se trouve dans le centre-nord de la Colombie-Britannique. La communauté principale, Takla Landing, se trouve à environ 110 km au nord de Smithers et à environ 235 km au sud-sud-est de l'emplacement du projet. La Nation Takla compte autour des lacs Takla et Bear 17 réserves couvrant une superficie totale d'environ 809 ha (RCAANC 2025d). En septembre 2025, elle comptait 961 membres inscrits, dont 208 vivaient sur des terres de réserve.

Thesis a fourni des possibilités de contrats et d'autres occasions de développement économique à la Nation Takla grâce à un accord de participation au capital par lequel la Nation est un investisseur dans le projet. L'entreprise prévoit que d'autres possibilités seront créées pour la Nation Takla et ses membres afin qu'ils participent davantage à l'économie régionale à mesure que le projet avancera. La Nation en est actuellement à la phase 4 du processus des traités de la Colombie-Britannique et négocie avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique (Gouv. C.-B. 2023b).

Thesis a connaissance d'autres accords entre la Nation Takla et le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'utilisation des ressources naturelles, mais ceux-ci ne semblent pas avoir de lien direct avec l'EE.

6.2.3.1 Résumé des initiatives de mobilisation jusqu'à présent

Thesis et la nation Takla ont collaboré par divers moyens, notamment des réunions et des ateliers, ainsi que des échanges réguliers par courriel et par téléphone. La collaboration avec la nation Kwadacha est vaste et se poursuit depuis plusieurs années. Les activités de mobilisation ont notamment pris la forme de réunions régulières, de visites sur place, d'événements communautaires et d'échanges par correspondance. Cette collaboration a permis de mieux se connaître, d'établir des canaux de communication clairs et d'influencer des aspects clés de la planification du projet et de la gérance environnementale.

Outre les accords résumés ci-dessus, les efforts de collaboration récents se sont concentrés sur la collecte de commentaires sur la planification et la conception du projet, ainsi que sur les ébauches de la DIP et du PM :

- Atelier sur la gérance environnementale (octobre 2024) : Thesis a rencontré des représentants des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla afin de discuter de la manière dont leurs objectifs en matière de gérance et leurs connaissances autochtones pourraient éclairer les études sur les conditions existantes, contribuant ainsi à façonner la manière dont ces études sont prises en compte dans la DIP et l'approche du PM en matière de collaboration.

- Commentaires sur les sources secondaires (novembre 2024) : Thesis a communiqué une liste préliminaire de sources secondaires proposées qui concernent la nation Takla, afin de contribuer à la rédaction des descriptions de la nation dans la DIP et le PM, et a invité les gens à les examiner et à y apporter des ajouts pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité de l'information.
- Présentation des processus d'EE (décembre 2024) : Thesis a présenté un aperçu des processus d'EE provinciaux et fédéraux, en indiquant les possibilités de participation de la Nation, les échéanciers et la manière dont la participation serait mise en œuvre dans le cadre de la mobilisation précoce et des étapes suivantes.
- Atelier de conception conjointe (juin 2025) : Thesis a organisé un atelier en personne avec des représentants et des membres de la nation Takla afin de recueillir des commentaires sur les composantes du projet offrant une certaine flexibilité en matière de conception, comme la HR, les haldes à stériles, le complexe d'habitation et la ligne de transport d'électricité. Les points de vue de la Nation ont été intégrés dans l'évaluation des options de conception pour l'étude de pré faisabilité, et des mesures à prendre pour la participation future ont été identifiées.
- Notification et soutien des capacités (juin 2025) : Thesis a informé la nation Takla de son intention de remettre prochainement des ébauches de la DIP et du PM pour examen, et a fourni un financement de capacité pour soutenir le processus, en vue d'un futur accord de collaboration/financement des capacités en matière d'EE.
- Examen préalable des ébauches de la DIP et du PM (septembre 2025) : Thesis a communiqué les versions préliminaires de la DIP et du PM avant leur présentation aux autorités réglementaires et invité la nation Takla à participer à un examen collaboratif soutenu par des réunions pour discuter de ses commentaires.
- Réponse aux commentaires sur la DIP et le PM (octobre 2025) : Thesis a pris en compte les commentaires de la nation Takla et discuté avec elle de la manière dont ses commentaires ont été intégrés dans la DIP et le PM, ainsi que de la manière dont ils seront pris en compte dans les travaux futurs.

6.2.4 Nation Tahltan

Le territoire traditionnel de la Nation Tahltan se trouve dans le centre-nord de la Colombie-Britannique. La Nation est constituée de deux bandes: la bande Tahltan et la bande Iskut. Les deux bandes sont représentées par le gouvernement central de Tahltan (GCT), qui agit en tant que principal organe directeur administratif. La communauté principale de la bande Tahltan se trouve à Telegraph Creek, à environ 225 km au nord-ouest de l'emplacement du projet, et comprend 12 réserves couvrant environ 1 377 ha (RCAANC 2025c). La communauté principale de la bande Iskut se trouve à Kluachon Lake, à environ 157 km à l'est-nord-est de l'emplacement du projet, et comprend trois réserves totalisant environ 162 ha. En septembre 2025, la bande Tahltan comptait 2 218 membres inscrits (dont 299 vivant en réserve) et la bande Iskut, 827 membres inscrits (dont 341 vivant en réserve; RCAANC 2025a).

Thesis a signé une série d'accords d'exploration avec la Nation Tahltan afin de soutenir la coopération et la communication pendant la phase d'exploration minière du projet. Thesis est en pourparlers avec la Nation Tahltan concernant un accord visant à définir les modalités de collaboration entre les parties dans le cadre de l'EE.

En 2013, le GCT et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont signé un accord de prise de décision partagée (GCT et gouv. C.-B. 2013). Celui-ci soutient une relation de gouvernement à gouvernement et décrit comment les deux parties travailleront ensemble à la prise des décisions relatives aux terres et aux ressources, y compris les EE, sur l'ensemble du territoire Tahltan. En outre, le GCT négocie de manière indépendante avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique en dehors du processus des traités de la Colombie-Britannique. Thesis a connaissance d'autres accords entre le GCT et le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'utilisation des ressources naturelles, mais ceux-ci ne semblent pas avoir de lien direct avec l'EE.

6.2.4.1 Résumé des initiatives de mobilisation jusqu'à présent

Thesis et la nation Tahltan ont collaboré de nombreuses façons au cours des dernières années, notamment par courriel, par téléphone et lors de réunions. Cette collaboration a permis de mieux se connaître, d'établir des canaux de communication clairs et de jeter les bases d'une coopération accrue à mesure que le projet avancera dans le cadre de l'EE.

Récemment, Thesis a cherché à collaborer avec la nation Tahltan afin que celle-ci effectue un examen préliminaire des ébauches de la DIP et du PM et formule des commentaires à leur sujet. En juin 2025, la nation Tahltan a été informée de l'intention de Thesis de lui remettre prochainement les ébauches de la PID et du PM pour examen, et a fourni un financement de capacité pour soutenir le processus, en vue d'un futur accord de collaboration/financement de capacité pour l'EE. Comme il est indiqué ci-dessus, la nation Tahltan n'a pas été en mesure d'examiner les documents et de fournir des commentaires avant la présentation réglementaire officielle. Thesis reste déterminée à recevoir et à traiter les commentaires en collaboration avec la nation Tahltan dans le cadre des livrables de l'EE et d'activités de participation à venir, le cas échéant.

Thesis et la nation Tahltan ont également entamé des discussions afin de faire avancer une étude sur l'utilisation et l'occupation des terres Tahltan et un accord de financement des capacités pour la participation à l'EE. Thesis a hâte de collaborer avec la nation Tahltan pour faire progresser ces initiatives.

6.3 Participation précoce au projet et élaboration de la DIP et du PM

6.3.1 Participation précoce au projet

Depuis le début de la planification du projet, Thesis collabore étroitement avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan afin d'élaborer les premières étapes du développement du projet. Cette participation a donné lieu à diverses activités adaptées à chaque nation, comme des réunions en personne, des visites des lieux, des ateliers communautaires et des communications régulières par téléphone et par courriel. L'objectif consistait à échanger des informations, à renforcer la compréhension mutuelle et à s'aligner dès le début sur les aspects clés du projet à mesure de son avancement. Les commentaires des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla ont influencé de nombreuses décisions de planification, notamment en matière de surveillance environnementale, de planification de la remise en état, de collecte de données, ainsi que de disposition et de conception de l'infrastructure du projet. De son côté, la Nation Tahltan a contribué à la planification et à la conception du projet grâce à sa relation de longue date avec Thesis.

Un résumé de ces initiatives de collaboration est présenté dans le Tableau 6-1 ci-dessous. Les réponses figurant dans le Tableau 6-1 reflètent l'engagement de Thesis à ce jour, étant entendu qu'un dialogue continu est nécessaire pour approfondir les discussions avec les Nations autochtones et intégrer leurs commentaires et leurs intérêts dans la conception du projet en cours à mesure que l'EE progresse.

Tableau 6-1: Résumé des collaborations avec les Nations autochtones dans le cadre du projet

Principaux commentaires recueillis dans le cadre de la collaboration sur le projet avant la présentation de ce résumé en langage clair	Manière dont le promoteur a tenu compte des commentaires
Intérêt à fournir des commentaires sur des éléments précis du projet	Thesis a donné aux Nations autochtones des occasions de donner leur avis sur la conception du projet lors d'ateliers axés sur les composantes de la mine avec une souplesse à l'égard de la conception. En fonction de ces commentaires, Thesis a réorganisé et déplacé plusieurs composantes proposées, notamment en déplaçant la halde à résidus (HR) prévue afin d'éviter une zone culturellement sensible.
Intérêt envers les possibilités économiques liées au projet	Thesis a soutenu la participation économique des Autochtones en offrant plus de 50 millions de dollars canadiens en contrats à des entreprises appartenant à des Nations autochtones ou affiliées à celles-ci, en examinant les possibilités de participation financière des Autochtones au projet et en dialoguant avec les membres de la communauté lors de salons de l'emploi et de journées consacrées à l'industrie.
Gestion des effets cumulatifs de la mise en valeur des ressources dans la région minière de Toodoggone	Le projet est développé sur une friche industrielle qui a été perturbée par l'exploitation minière par le passé. Afin de limiter l'empreinte totale des perturbations causées par les activités d'exploration continues, Thesis a entrepris la remise en état progressive de ces zones et s'est volontairement engagé à respecter une condition du permis d'exploration qui limite le nombre de sites de forage non remis en état à un moment donné. L'entreprise a regroupé les projets Lawyers et Ranch en un seul projet. Le développement d'un projet unique réduit l'empreinte globale de l'initiative et sa contribution aux effets cumulatifs dans la région grâce à l'utilisation d'éléments d'infrastructure communs comme l'usine de traitement du minerai et l'installation de gestion des résidus.
Effets potentiels de l'exploitation des ressources minérales exclusivement par des méthodes d'exploitation à ciel ouvert	Thesis a évalué la faisabilité du recours à des méthodes d'exploitation minière souterraine comme solution de rechange pour réduire la perturbation de la surface. En conséquence, les méthodes d'exploitation minière souterraine ont été jugées faisables sur le site Lawyers et seront utilisées lorsque cela sera possible.

Principaux commentaires recueillis dans le cadre de la collaboration sur le projet avant la présentation de ce résumé en langage clair	Manière dont le promoteur a tenu compte des commentaires
Possibilité que l'accès au site entraîne une augmentation de l'accès du public aux zones utilisées pour les activités traditionnelles et que des restrictions empêchent l'accès des membres des Nations autochtones à la zone dans laquelle le projet est situé	Thesis a installé une barrière le long de la route d'accès au site afin de limiter l'entrée du public, tout en permettant aux membres des Nations autochtones d'accéder aux zones situées dans les concessions minières de Thesis qui chevauchent leur territoire traditionnel. Il est à noter que les demandes d'accès des membres des Nations autochtones ne pourront pas être satisfaites dans tous les cas en raison d'exigences opérationnelles et de sécurité.
Collecte de données sur les conditions aquatiques actuelles d'un lac d'importance culturelle situé à environ 30 kilomètres du projet	Thesis a commandé une étude ciblée sur le milieu aquatique du lac qui a été menée en collaboration avec les Nations autochtones.
Identification et protection des ressources archéologiques et patrimoniales susceptibles d'être touchées par les activités du projet	Thesis a élaboré et mis en œuvre un plan de protection des ressources patrimoniales et une procédure relative aux découvertes archéologiques fortuites avec la participation des Nations autochtones, a recherché des données ethnographiques (c.-à-d. leur étude et leur enregistrement systématique) auprès des Nations autochtones afin de les inclure dans l'évaluation archéologique globale, et a invité des représentants des Nations autochtones à participer à des visites archéologiques annuelles sur le terrain.
Exigence d'un financement de capacité pour soutenir la participation, y compris sur les questions liées à la conception du projet et au processus d'évaluation environnementale (EE)	Thesis verse chaque année des fonds aux Nations autochtones pour renforcer leurs capacités depuis 2020. Des fonds supplémentaires ont été mis à disposition pour soutenir certaines initiatives, notamment l'examen des documents d'EE, la participation à des ateliers de conception du projet et des visites des lieux.
Préférences des Nations autochtones pour le processus d'EE	Thesis collabore avec les Nations autochtones afin de comprendre leurs préférences précises en matière de participation au processus d'EE. Thesis a conclu des accords de collaboration en matière d'EE avec la Nation Tsay Keh Dene et a entamé des discussions avec les nations Kwadacha, Takla et Tahltan au sujet d'accords similaires.

Principaux commentaires recueillis dans le cadre de la collaboration sur le projet avant la présentation de ce résumé en langage clair	Manière dont le promoteur a tenu compte des commentaires
Demandes de mobilisation dans les communautés et de visites des lieux pour les dirigeants et les aînés	Thesis a organisé plusieurs visites des lieux pour les dirigeants et les aînés des Nations autochtones, notamment la participation à des ateliers de collecte de semences et de tiges indigènes sur place en vue de la revégétalisation future du site. En outre, Thesis a commencé à rendre visite aux communautés des Nations autochtones afin de présenter l'entreprise et le projet à leurs membres. La fréquence des visites devrait augmenter au fil du temps.
Effets potentiels des activités du projet sur les terres et propagation potentielle d'espèces végétales envahissantes non indigènes	Thesis met en œuvre, pour le programme d'exploration, une approche progressive de la remise en état qui comprend la réalisation d'un plan de remise en état en collaboration avec les Nations autochtones. L'entreprise emploie des superviseurs à temps plein chargés de la remise en état, a, à ce jour, remis en état environ 90 % des terres perturbées par ses activités d'exploration et a invité des représentants des Nations autochtones à participer à des ateliers de collecte de semences et de tiges sur place afin de soutenir la revégétalisation future du site.
Effets potentiels des activités du projet sur la faune	Thesis a travaillé avec les Nations autochtones afin d'établir les priorités en matière de faune sauvage et élaborer des stratégies d'atténuation pour le programme d'exploration minière continu. Cela comprend la création d'un plan de surveillance et de gestion de la faune sauvage et d'une stratégie d'atténuation pour les caribous, tous deux élaborés en collaboration avec les Nations autochtones. En outre, Thesis dispose de représentants environnementaux à temps plein sur place, ainsi que d'un vaste réseau de caméras de surveillance de la faune sauvage, et évite les travaux mécanisés pendant les périodes sensibles pour celle-ci.

6.3.2 Élaboration de la DIP et du PM

Des ébauches de la DIP et du PM ont été communiquées aux nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan avant leur présentation au gouvernement. Un financement de capacité a été accordé à chacune de ces nations afin de les aider à examiner les ébauches des documents. Thesis a engagé avec les Nations, lorsque cela était possible, par correspondance écrite et lors de réunions afin d'examiner les documents et de discuter des commentaires. L'entreprise a utilisé les commentaires reçus pour peaufiner la DIP et le PM et a communiqué la manière dont les domaines connexes des travaux futurs seraient traités.

Au moment de la rédaction du présent document, des commentaires avaient été reçus de la Nation Kwadacha, de la Nation Tsay Keh Dene et de la Nation Takla. Thesis a hâte de collaborer avec la Nation Tahltan sur la DIP et le PM dans le cadre d'une mobilisation précoce. L'entreprise continuera de coopérer avec les Nations autochtones conformément à l'approche et aux principes de mobilisation décrits dans la DIP et le PM.

6.3.3 Mobilisation prévue des Autochtones

Thesis continuera de collaborer avec les Nations autochtones conformément à l'approche et aux principes de mobilisation décrits dans la DIP et le PM. Les commentaires et les réactions reçus au cours de la phase de mobilisation précoce seront consignés à l'aide de registres de mobilisation structurés et de tableaux d'enjeux-réponses. Dans la mesure du possible, Thesis travaillera avec les Nations autochtones pour examiner les premières ébauches des futures présentations ou discuter du contenu préliminaire, et fournira des résumés de la manière dont les commentaires ont été pris en compte et traités dans la planification et la conception du projet.

7.0 Mobilisation des gouvernements, du public et des parties prenantes

Thesis s'engage à collaborer en temps opportun avec les organismes gouvernementaux, le public et les autres parties prenantes concernées. Cette section présente brièvement les organismes gouvernementaux, le public et les parties prenantes susceptibles d'être intéressés par le projet.

Thesis continuera de collaborer avec les organismes gouvernementaux, le public et les autres parties prenantes concernées, conformément à l'approche et aux principes de mobilisation décrits dans la DIP. Les commentaires et les réactions reçus au cours de la phase de mobilisation précoce feront l'objet d'un suivi à l'aide de registres de consultation structurés et de tableaux de questions-réponses. Ces outils permettront de documenter les questions, les préoccupations et les suggestions, et serviront de base à l'élaboration de la description détaillée du projet et, le cas échéant, à la planification et à la conception de celui-ci. Dans la mesure du possible, Thesis travaillera avec les organismes gouvernementaux, le public et les autres parties prenantes concernées pour examiner les premières ébauches ou discuter du contenu préliminaire, et fournira des résumés de la manière dont les commentaires ont été pris en compte et traités dans la planification et la conception du projet.

7.1 Organismes gouvernementaux

Thesis a dressé une liste préliminaire des organismes gouvernementaux susceptibles d'être concernés par le projet en fonction de leurs responsabilités et de leur pertinence par rapport aux avantages et aux impacts potentiels (Tableau 7-1). Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mobilisation. Thesis mène des activités d'exploration sur l'emplacement du projet depuis 2018, ce qui a nécessité l'obtention de permis et une coordination avec des organismes gouvernementaux. Aucune préoccupation liée à la sécurité publique n'a été soulevée par les organismes gouvernementaux pendant cette période. À mesure que le projet avancera, Thesis continuera de travailler avec les organismes fédéraux et provinciaux concernés tout au long des processus d'EE et de délivrance de permis. Les organismes qui jouent un rôle direct dans le projet participeront au comité consultatif technique, dirigé par le BEE, et certains seront également chargés de délivrer des permis. Thesis collaborera avec le BEE afin de confirmer les contacts appropriés pour la poursuite de la mobilisation.

Tableau 7-1 : Organismes gouvernementaux locaux, provinciaux et fédéraux identifiés

Organismes gouvernementaux provinciaux
Bureau d'évaluation environnementale
Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources
Ministère de l'Emploi, du Développement économique et de l'Innovation
Ministère de l'Environnement et des Parcs
Ministère des Forêts
Ministère des Mines et des Minéraux critiques

Organismes gouvernementaux provinciaux
Ministère des Relations autochtones et de la Réconciliation
Ministère des Transports et du Transport en commun
Northern Health
Organismes gouvernementaux fédéraux
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Pêches et Océans Canada
Environnement et Changement climatique
Ressources naturelles Canada
Transports Canada
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
Services aux Autochtones Canada
Administrations locales
District régional de Peace River
District de Mackenzie
Ville de Smithers
Ville de Prince George

Thesis a collaboré avec les organismes gouvernementaux concernés afin de discuter du processus d'examen réglementaire et des approches à adopter pour assurer une participation continue, une partie intégrante du processus d'EE. Le Tableau 7-2 et le Tableau 7-3 présentent un résumé des échanges avec les organismes gouvernementaux.

Tableau 7-2 : Résumé des échanges avec les gouvernements fédéral et provincial

Date	Organismes	Résumé de l'échange	Points clés et mesures
16 juin 2025	Bureau d'évaluation environnementale (BEE), ministère des Mines et des Minéraux critiques (MMC) et ministère de l'Environnement et des Parcs (MENV)	Première réunion entre Thesis et les organismes provinciaux afin de présenter le projet et de discuter du lancement de l'examen réglementaire à l'automne 2025.	La discussion a porté sur la présentation du projet, les possibilités d'efficacité et de prévisibilité réglementaires et le futur examen de la description initiale du projet (DIP) et du plan de mobilisation (PM) par le BEE.
29 juillet 2025	Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)	Première réunion entre Thesis et l'AEIC afin de présenter le projet aux responsables de l'Agence et de discuter du lancement de l'examen réglementaire à l'automne 2025.	La discussion a porté sur la présentation du projet, les possibilités d'efficacité et de prévisibilité réglementaires et le futur examen de la DIP par l'AEIC.
2 septembre 2025	BEE	Thesis a remis au BEE une version préliminaire de la DIP et du PM.	Sans objet.
2 septembre 2025	AEIC	Thesis a remis à l'AEIC une version préliminaire de la DIP pour examen.	Sans objet.
3 septembre 2025	BEE	Thesis a rencontré le BEE pour discuter des détails du projet ainsi que de la collaboration et des prochaines étapes pour préparer le lancement de la mobilisation précoce.	Accord sur la révision des ébauches de la DIP et du PM par le BEE. Réunion prévue avec le BEE et l'AEIC début octobre 2025 pour discuter des étapes du lancement du processus.
4 septembre 2025	AEIC	Thesis a rencontré l'AEIC pour discuter de la collaboration et des prochaines étapes de l'examen de la DIP.	Sans objet.
5 septembre 2025	BEE	Le BEE a fourni ses premiers commentaires sur les versions préliminaires de la DIP et du PM rédigées par Thesis.	Thesis a apporté les modifications nécessaires à la DIP et au PM avant leur dépôt.

Date	Organismes	Résumé de l'échange	Points clés et mesures
12 septembre 2025	AEIC	L'AEIC a fourni ses premiers commentaires sur la version préliminaire de la DIP rédigée par Thesis.	Thesis a apporté les modifications nécessaires à la DIP avant son dépôt.
9 octobre 2025	BEE et AEIC	Thesis a rencontré le BEE et l'AEIC afin de discuter des prochaines étapes pour le lancement de la mobilisation précoce.	Des réunions régulières ont été organisées avec Thesis, le BEE et l'AEIC afin de coordonner le processus.
22 octobre 2025	BEE et AEIC	Première réunion de coordination régulière avec le BEE et l'AEIC pour discuter des mises à jour du projet.	La discussion a porté sur la mobilisation des gouvernements autochtones et des administrations locales, les délais de présentation de la DIP et du PM et les préparatifs pour la période de consultation publique.

Tableau 7-3 : Résumé des échanges avec les administrations locales

Date	Administration locale	Résumé de l'échange	Points clés et mesures
22 octobre 25	Ville de Smithers	Première réunion entre Thesis et la Ville de Smithers.	La discussion a porté sur la présentation du projet, le processus réglementaire prévu et l'approche de mobilisation continue.
23 octobre 25	District de Mackenzie	Première réunion entre Thesis et le district de Mackenzie.	La discussion a porté sur la présentation du projet, le processus réglementaire prévu et l'approche de mobilisation continue.
24 octobre	District régional de Peace River	Première réunion entre Thesis et le district régional de Peace River.	La discussion a porté sur la présentation du projet, le processus réglementaire prévu l'approche de mobilisation continue.
29 octobre	Ville de Prince George	Première réunion entre Thesis et la Ville de Prince George.	Réunion potentielle à organiser avec le conseil régional afin de présenter officiellement le projet.

7.2 Parties prenantes publiques

Le projet est situé dans une région géographique éloignée qui a peu de relations avec les collectivités municipales voisines. Thesis identifiera les membres du public et les autres parties prenantes susceptibles d'utiliser la région à des fins récréatives, de chasse, de piégeage, de pêche ou d'autres activités économiques. Cela inclut les personnes qui vivent dans les collectivités municipales potentiellement touchées ou qui y ont des intérêts. À ce jour, aucune activité de mobilisation publique n'a eu lieu. Cette mobilisation fait partie intégrante du processus d'EE et sera lancée dans le cadre de la période d'examen de la DIP et du PM. Thesis explore le site depuis sept ans et a engagé avec les parties prenantes pendant cette période. À ce jour, aucune question relative à la sécurité publique ou environnementale n'a été soulevée par le public ou les parties prenantes.

Tel qu'il a été indiqué précédemment, Thesis prévoit que le projet suivra un processus d'EE par substitution. Avant l'approbation de celui-ci, l'entreprise entamera le processus fédéral d'EE en soumettant la DIP et le présent résumé en langage clair. Si le processus par substitution est approuvé, les commentaires de l'AEIC seront inclus dans la demande de CEE afin de répondre aux exigences provinciales et fédérales.

Après la présentation de la DIP, il y aura une période de consultation publique d'au moins 30 jours. Le BEE publiera la DIP dans le site Web du Centre d'information sur les projets du Bureau d'évaluation environnementale (EPIC), et les membres du public et les parties prenantes seront invités à faire part de leurs commentaires. Le BEE répondra aux commentaires du public.

Les mises à jour et les détails du projet sont disponibles dans le site [Thesis Gold Lawyers Ranch Project](#) (en anglais).

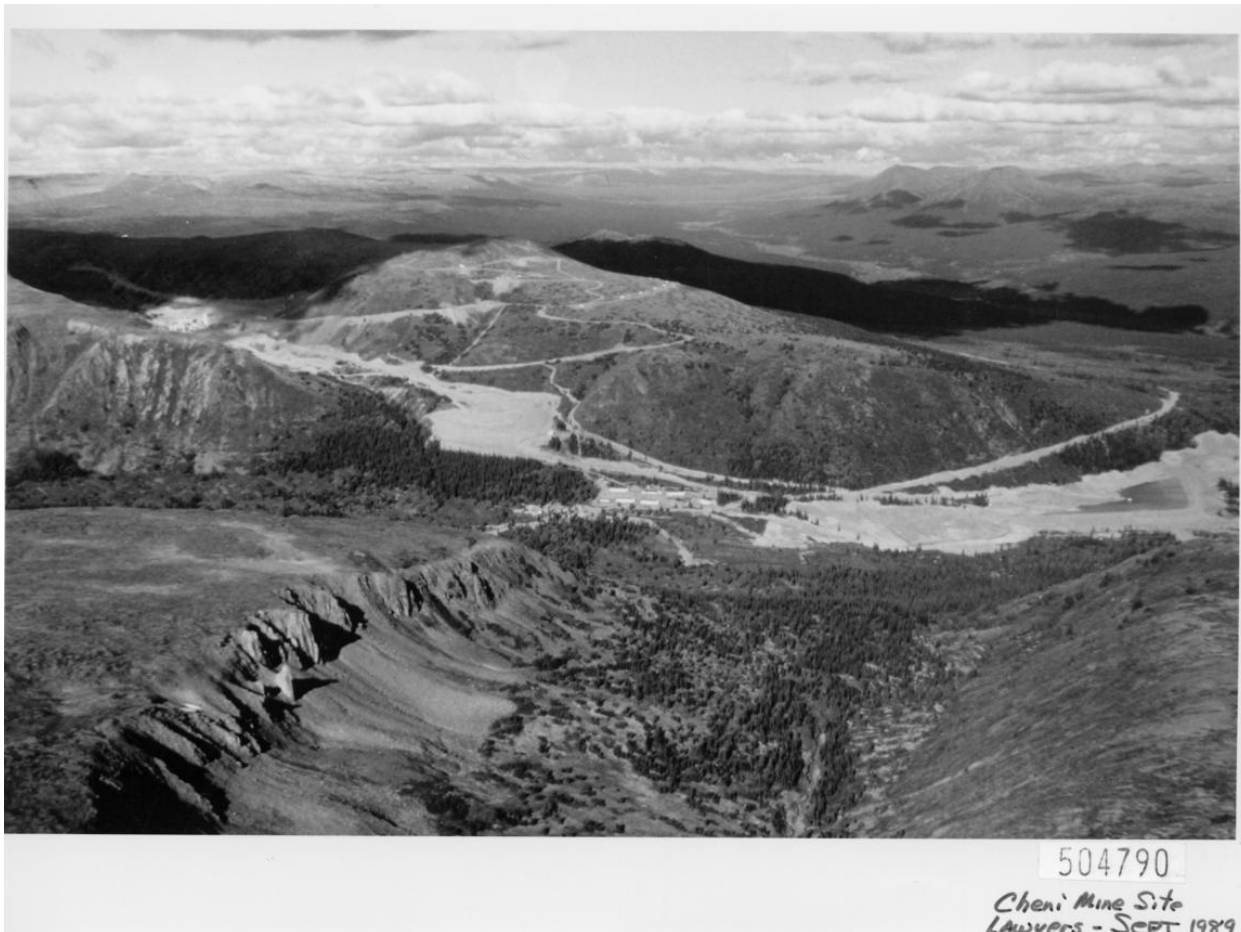
8.0 Cadre environnemental actuel

Cette section présente une brève description de l'environnement physique, biologique, humain et archéologique du projet, une description de l'emplacement actuel du projet et son histoire, ainsi qu'un résumé du programme sur les conditions existantes mené par Thesis afin d'appuyer la demande de CEE.

8.1 Emplacement du projet

Le projet est situé sur un terrain qui a déjà été exploité, peut être pollué ou présenter un risque de pollution (appelé « friche industrielle ») et possède une longue histoire d'exploration minière. Le projet se trouve sur l'emplacement de l'ancienne mine Cheni (Photo 8-1), qui était exploitée par Cheni Gold Mines Inc. La mine était principalement une exploitation souterraine, avec des activités minières souterraines sur le site Lawyers entre 1989 et 1992, et des activités minières à ciel ouvert sur le site Ranch en 1991 (JDS 2024). Des forages exploratoires intensifs ont été réalisés sur le site Ranch entre 1982 et 2007, dans 14 zones minéralisées en or (JDS 2024).

Photo 8-1: Photo historique du chantier de la mine Cheni, septembre 1989



Source: *View WNW 1989*. Photo – Vue O.-N.-O. – vallée de la Metsantan et vallée de la Toodoggone – Mine d'or Cheni. Le 1^{er} septembre 1989.

Aujourd'hui, le projet se trouve dans une zone principalement caractérisée comme une friche industrielle active. Des études de fond sont en cours afin de mieux caractériser les conditions actuelles à l'appui de la planification du projet. L'état actuel des sites du projet est illustré dans la Photo 8-2 et la Photo 8-3.

Photo 8-2: Photo actuelle du campement Lawyers sur le site Lawyers, vue vers l'ouest



Source: Thesis, 2024.

Photo 8-3: Photo actuelle du campement Ranch sur le site Ranch, vue vers le sud



Source: Thesis, 2024.

8.2 Études sur les conditions actuelles du projet

Depuis 2021, Thesis collabore étroitement avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan pour l'étude des conditions actuelles sur les sites Lawyers et Ranch. Ces études visent à comprendre l'environnement local et la manière dont les membres des Nations autochtones utilisent les terres aujourd'hui. Les résultats permettront d'évaluer les effets potentiels du projet. Les travaux ont été dirigés par des entreprises appartenant à des Autochtones ou affiliées à ceux-ci, notamment Chu Cho Environmental (Nation Tsay Keh Dene), Sasuchan Environmental (affiliée à la Nation Takla) et Kwadacha DWB Consulting (Nation Kwadacha). Jusqu'à présent, les études ont porté sur la qualité de l'air, le climat, le bruit, l'eau, le terrain, le sol, la végétation, les poissons, la faune et l'habitat faunique. Des évaluations archéologiques ont été réalisées par In Situ Archaeology.

Thesis a conclu des accords avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan afin de soutenir le leadership partagé et l'examen des études environnementales. Les connaissances autochtones sont recueillies par des ateliers, des visites des lieux et l'examen des renseignements existants. Par exemple, les Nations autochtones ont indiqué que certaines zones proches du projet sont importantes pour l'exercice de leurs droits et de leurs pratiques culturelles, qu'elles disposent de leurs propres données et modèles environnementaux, et que des espèces comme le caribou et l'omble à tête plate sont importantes dans la région.

Elles ont également identifié des sentiers historiques et des secteurs d'utilisation traditionnelle. Thesis inclura des rapports détaillés sur les conditions environnementales actuelles dans la demande de CEE. Ils reposent sur plus de cinq ans d'études portant spécifiquement sur le site et des connaissances autochtones.

8.2.1 Environnement physique

Le projet est situé dans une région montagneuse du nord de la Colombie-Britannique connue sous le nom d'écorégion des montagnes et plateaux boréaux. La région comprend des montagnes escarpées, des basses terres et des hauts plateaux onduleux (Demarchi 2011). Le terrain autour du projet est modérément escarpé, avec des altitudes allant de 1 200 à 1 900 mètres au-dessus du niveau de la mer (masl). La limite forestière se situe à environ 1 630 masl. Le terrain présente un mélange de pentes douces et abruptes, entourées de larges fonds de vallée.

Le climat de la région est subarctique, avec des étés frais et des hivers froids. Les précipitations sont assez régulières tout au long de l'année (Kottek et coll. 2006). La station météorologique à long terme la plus proche se trouve à environ 30 km au nord-est du projet. Entre 1989 et 2020, la température quotidienne moyenne était de 1,3 degré Celsius (°C). Janvier a été le mois le plus froid avec -14,0°C, et juillet le plus chaud avec +11,1°C. Les températures extrêmes enregistrées ont varié entre -44,6 C et +30,9°C (MENV 2024).

Le projet s'étend sur deux bassins versants, séparés par la rivière Toodoggone. Le site Lawyers se trouve dans le bassin versant de la rivière Toodoggone, qui coule vers le nord, tandis que le site Ranch se trouve dans le bassin versant de la rivière Upper Stikine, qui coule vers le nord-ouest.

8.2.2 Études de faisabilité biologique

La zone du projet comprend trois types d'unités biogéoclimatiques: alpine, subalpine et forestière de basse altitude (Chu Cho Environmental LLP et EcoLogic Consultants Ltd 2024a, 2024b, 2024c). La majeure partie du projet est située dans les zones alpine et subalpine. La zone alpine est constituée de prairies, de toundra, de pâturages et de communautés arbustives, avec peu de zones humides et de nombreuses zones rocheuses (Chu Cho Environmental LLP et EcoLogic Consultants Ltd 2024a, 2024b, 2024c). Parmi les plantes alpines courantes, mentionnons la sauge des montagnes, le bouleau nain, le carex à gros fruits, le cassiope tétragone, la cladonie arbuscule, la dryade à feuilles entières, la camarine noire, la féтуque de l'Altaï, le lupin arctique, le saule arctique, le saule rampant, le saule polaire et le saule réticulé (Chu Cho Environmental LLP et EcoLogic Consultants Ltd 2024a, 2024b, 2024c). La zone subalpine assure la transition entre les régions alpines et forestières. Les arbres y sont souvent petits et dispersés, avec des prairies et des arbustes entre eux. La zone forestière de basse altitude comprend des forêts de pins tordus latifoliés et d'épinettes blanches, ainsi que des mousses et des lichens.

Une recherche dans les données spatiales du Conservation Data Centre (CDC) de la Colombie-Britannique (Gouv. C.-B. 2025) a permis d'identifier 49 espèces de plantes et de lichens bénéficiant d'une désignation de conservation provinciale et susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude du projet. Au cours de relevés sur le terrain, des plantes et des lichens rares ont été découverts sur les sites Lawyers et Ranch, dont cinq espèces inscrites sur la liste bleue provinciale et une espèce inscrite sur la liste rouge provinciale.

En date d'octobre 2025, 20 espèces de plantes et de lichens inscrites sur la liste provinciale ont été trouvées dans la région élargie autour du projet. Aucune des espèces observées ne figure à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. Un relevé aérien et une vérification sur le terrain visant à déterminer la présence du pin à écorce blanche (*Pinus abicaulis*) ont été menées en 2025 dans un habitat approprié. Cette étude n'a permis de localiser aucun spécimen de cet arbre.

La région abrite de nombreuses espèces sauvages, notamment l'ours noir américain, le lynx du Canada, le loup gris, le coyote, la martre d'Amérique, le renard roux, la belette à queue courte, l'orignal, le castor américain, le porc-épic, l'écureuil roux, le lièvre d'Amérique et la marmotte des Rocheuses (Gouv. C.-B. 2025). Trois espèces inscrites sur la liste établie aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* et figurant sur la liste rouge provinciale – l'ours grizzli, le carcajou et le caribou des bois – ont également été confirmées dans la région.

Quatre espèces de chauves-souris communes ont été identifiées dans les environs du site Lawyers: la chauve-souris rousse, la chauve-souris cendrée, la chauve-souris à poils argentés et la grande chauve-souris brune. La chauve-souris rousse, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris à poils argentés sont classées comme espèces en voie de disparition aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* (COSEPAC 2023). La petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), classée comme espèce en voie de disparition aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*, a également été détectée.

En 2022 et 2023, des relevés menés sur le site Lawyers ont permis de recenser plusieurs espèces d'oiseaux considérées comme menacées. Il s'agit notamment de l'hirondelle rustique, du hibou des marais et du quiscale rouilleux. Sept des espèces recensées sont officiellement classées comme « préoccupantes » ou « menacées » aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*. En septembre 2024, des relevés ornithologiques ont également été effectués sur le site Ranch. Les observateurs ont recensé des oiseaux tels que le faucon émerillon, l'aigle royal, le grand corbeau et le lagopède à queue blanche.

Les cours d'eau à proximité du projet se jettent dans les rivières Stikine et Toodoggone et abritent des communautés de poissons similaires. L'omble à tête plate est la seule espèce de poisson présente dans la plupart des cours d'eau d'amont (à l'exception du ruisseau Lawyers, où seule la truite arc-en-ciel est présente). Les cours d'eau de basse altitude abritent un mélange d'espèces de poissons, notamment l'ombre arctique, le chabot visqueux, le touladi et le ménomini des montagnes (Chu Cho Environmental LLP et Palmer 2023, 2024a, 2024b).

L'omble à tête plate est classée « espèce préoccupante » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (le COSEPAC). La population de la côte sud de la Colombie-Britannique est également officiellement inscrite aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*. Cela signifie que toutes les activités dans la région doivent être menées de manière à ne pas nuire à cette espèce ou à son habitat.

Le Tableau 8-1 présente une liste des espèces de poissons capturées dans les plans d'eau à proximité des sites Lawyers et Ranch et indique si ces plans d'eau sont susceptibles d'interagir avec l'infrastructure proposée du projet.

Tableau 8-1 : Résultats des captures de poissons dans les plans d'eau associés au projet

Bassin	Nom du plan d'eau	Interactions potentielles avec l'infrastructure du projet (oui/non)	Espèces de poissons présentes
Rivière Stikine	Ruisseau Moyez	Non	Omble à tête plate, ombre arctique, ménomini des montagnes, meunier rouge et lotte (en aval de la barrière)
Rivière Stikine	Ruisseau Abesti	Non	Sans poissons
Rivière Stikine	Ruisseau Metsantan	Non	Omble à tête plate, ombre arctique, ménomini des montagnes, meunier rouge et lotte
Rivière Stikine	Ruisseau T1-Metsantan	Non	Omble à tête plate
Rivière Stikine	Affluents du ruisseau T1-Metsantan	Oui (mines à ciel ouvert)	Sans poissons
Rivière Finlay	Rivière Toodoggone	Non	Ombre arctique, lotte, ménomini des montagnes, corégone de lac, ménomini rond, touladi, meunier à grandes écailles et chabot visqueux
Rivière Finlay	Ruisseau Lawyers	Non	Omble à tête plate, truite arc-en-ciel
Rivière Finlay	Ruisseau Notary	Non	Omble à tête plate, truite arc-en-ciel
Rivière Finlay	Ruisseau Attorney	Oui	Omble à tête plate
Rivière Finlay	Ruisseau Caribou	Oui (halde à résidus)	Omble à tête plate
Rivière Finlay	Ruisseau East	Non	Omble à tête plate
Rivière Finlay	Ruisseau Cliff	Non	Sans poissons
Rivière Finlay	Ruisseau Moosehorn	Non	Omble à tête plate
Rivière Finlay	Ruisseau Antonie Louis	Non	Omble à tête plate
Rivière Finlay	T1- Rivière Toodoggone	Non	Omble à tête plate

8.2.3 Environnement humain

La collectivité importante la plus proche du projet par voie aérienne est la Ville de Smithers, située à environ 300 km au sud. Elle compte 5 378 habitants et dessert une grande partie du nord-ouest de la Colombie-Britannique (Statistique Canada 2021). Elle est située le long de l'autoroute 16 et du chemin de fer du Canadien National (CN) et dispose d'un aéroport régional proposant des vols nolisés. À environ 200 km à l'ouest de Smithers par la route se trouve la Ville de Terrace, une collectivité plus importante qui compte 12 017 habitants et dispose de nombreuses liaisons aériennes commerciales (Statistique Canada, 2021). À l'est, la Ville de Prince George, située à environ 370 km de Smithers, est la principale plaque tournante pour l'approvisionnement et les services dans le nord de la Colombie-Britannique, avec une population de 76 708 habitants (Statistique Canada 2021).

Le centre important le plus proche qui est accessible par la route est le district de Mackenzie, situé à environ 400 km au sud-est du projet. Mackenzie est une collectivité forestière qui fournit des services pour l'exploitation forestière (District de Mackenzie s.d.). Elle dispose également de l'hôpital et du détachement de la Gendarmerie royale du Canada les plus proches par la route qui pourraient soutenir le projet. Mackenzie dessert la mine de cuivre et d'or voisine de Mount Milligan et est reliée par chemin de fer à la ligne du CN, offrant ainsi un accès à Prince Rupert et à Vancouver. La ville est soutenue par Prince George, située à 180 km au sud.

Les communautés des Premières Nations les plus proches du projet sont Kwadacha (Fort Ware) à environ 100 km à l'est, Tsay Keh Dene à 150 km au sud-est, Takla Landing à 228 km au sud et Dease Lake, Iskut et Telegraph Creek, qui font toutes partie du territoire de la nation Tahltan, respectivement à 201 km au nord-ouest, 168 km à l'ouest et 238 km à l'ouest du projet.

Thesis travaillera avec les Premières Nations et les communautés afin de repérer les valeurs économiques, sociales, patrimoniales ou sanitaires sensibles ou vulnérables qui pourraient être touchées par le projet.

8.2.4 Patrimoine et archéologie

Le projet se trouve dans les territoires traditionnels des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan. La compréhension de Thesis de ces liens repose sur les commentaires des Nations, l'outil spatial des zones de consultation de la Colombie-Britannique et les conclusions d'un rapport ethnohistorique commandé. Chaque nation possède des liens historiques avec la région, notamment des liens ancestraux avec les cours d'eau voisins.

Thesis a collaboré avec ces nations autochtones pour faire avancer les travaux archéologiques sur le terrain avant de mener des activités d'exploration perturbant le sol. Les travaux sur le terrain suivent une procédure relative aux découvertes archéologiques fortuites qui reflète les normes fournies par les Nations et fait partie d'un plan plus large de protection des ressources patrimoniales. Des évaluations archéologiques ont été réalisées pour les sites Ranch et Lawyers, et des données de détection et de télémétrie par la lumière (LIDAR) ont été utilisées pour aider à repérer les zones présentant un potentiel archéologique.

Un financement et des occasions sont fournis pour soutenir la participation de représentants des nations Kwadacha, Tsay Keh Dene, Takla et Tahltan. Ces initiatives se poursuivront tout au long du processus d'évaluation environnementale du projet, notamment par le truchement d'une évaluation archéologique formelle pour le développement minier à l'appui de la demande de CEE.

9.0 Effets potentiels du projet

Cette section examine les interactions directes potentielles du projet avec l'environnement physique, biologique et humain, ainsi qu'avec les intérêts autochtones. Les effets directs sont définis comme les effets directement liés au résultat potentiel de l'interaction entre les composantes et/ou les activités du projet et les composantes valorisées (CV). Le projet ne devrait pas entraîner de changements à l'environnement sur les terres fédérales, dans une province autre que la Colombie-Britannique ou à l'extérieur du Canada. Il ne devrait pas entraîner de changements dans les eaux interprovinciales ou internationales.

9.1 Interactions et effets du projet

Thesis a identifié les premières interactions potentielles entre le projet et le milieu environnant, y compris les CV telles que l'air, l'eau, la faune et les ressources culturelles. Les études réalisées jusqu'à présent, qui sont décrites dans la section 8.2.2, ont permis de mieux comprendre les interactions du projet. Ces CV sont couramment évaluées dans des projets similaires et seront peaufinées grâce à la collaboration avec les Nations autochtones et finalisées dans les Exigences en matière d'information relatives à la demande (EID) du BEE de la Colombie-Britannique. Le processus d'EE évaluera les effets positifs et négatifs du projet et indiquera des moyens d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts.

Thesis a déjà pris des mesures pour réduire les effets potentiels du projet. Par exemple, en combinant les sites Lawyers et Ranch, l'empreinte du projet a été réduite d'au moins 11,6 ha. Un programme de surveillance des caribous a été mis au point avec les nations Kwadacha, Tsay Keh Dene et Takla, notamment avec des caméras de surveillance de la faune pour suivre l'activité de ces animaux. Un programme de semences et de tiges indigènes a été lancé en 2023 afin de soutenir la restauration des terres à l'aide de plantes locales, les Nations autochtones aidant à recueillir et à sélectionner les espèces. Le projet est entièrement situé en Colombie-Britannique et ne devrait pas avoir d'effets dans d'autres provinces ou au-delà des frontières. Il ne se trouve pas sur des terres fédérales.

Thesis s'engage à travailler avec les communautés touchées pour repérer et gérer les effets potentiels du projet. Les premières préoccupations concernent la qualité de l'air (la poussière), les bruits et les vibrations, les modifications du terrain, la qualité des eaux souterraines et de surface, et les effets sur les habitats des poissons et de la faune. Les impacts culturels peuvent inclure des changements à la salubrité ou à la qualité des aliments traditionnels. Le projet pourrait également procurer des avantages économiques à la région, comme des emplois et une augmentation des dépenses locales. La santé humaine sera évaluée à l'aide des données d'autres études sur les CV.

Les effets potentiels sur les intérêts autochtones peuvent inclure des impacts sur le patrimoine culturel, l'utilisation traditionnelle des terres et les sites d'importance historique ou archéologique. Ils seront soigneusement pris en compte tout au long du processus d'EE.

Thesis s'engage à continuer de répertorier, d'évaluer et d'atténuer les effets potentiels liés au projet et à collaborer étroitement avec les Nations autochtones et les autres parties prenantes les plus susceptibles d'être touchées par le projet. Une liste préliminaire des effets potentiels liés au projet qui ont été repérés est présentée dans le Tableau 9-1.

Tableau 9-1: Liste préliminaire des effets potentiels du projet

Sujet	Effets potentiels du projet
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la poussière • Changements dans les particules • Changements dans la qualité de l'air
Acoustique	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les niveaux de bruit sur le site • Changements dans les niveaux de bruit le long des routes de transport
Eau de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les eaux de surface • Changements dans la qualité des sédiments • Modification du débit des cours d'eau
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la qualité des eaux souterraines • Changements dans la quantité des eaux souterraines
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans la qualité du sol • Changements dans la quantité de sol
Paysage et terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des caractéristiques du paysage local • Modifications de la topographie
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les espèces végétales et les communautés d'intérêt • Changements dans les fonctions des zones humides • Changements dans les écosystèmes
Faune, y compris les espèces culturellement valorisées, les espèces en péril et les oiseaux migrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Perte ou altération de l'habitat faunique (perte directe et perte indirecte résultant d'une perturbation sensorielle) • Changements dans la santé de la faune • Changements dans le risque de mortalité • Changements dans l'utilisation saisonnière de l'habitat, y compris par les oiseaux migrateurs et les espèces en péril
Poissons et leur habitat, y compris les espèces aquatiques en péril	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les habitats dans les cours d'eau et les habitats riverains • Changements dans les débits et la qualité de l'eau • Changements dans la santé des poissons.

Sujet	Effets potentiels du projet
Aspects sociaux et économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans le bien-être de la communauté et les déterminants sociaux de la santé • Changements dans la qualité et la quantité des ressources • Changements dans l'accès aux terres • Changements au niveau de l'emploi local et des possibilités de contrats • Changements au niveau des revenus du travail • Changements dans l'économie régionale • Changements visant les sites d'importance historique, archéologique ou culturelle • Changements dans l'infrastructure et les services communautaires résultant de l'utilisation régionale par la main-d'œuvre et pour le soutien du projet • Changements au niveau des transports et de l'infrastructure.
Culture, intérêts et droits des Nations autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Changements au bien-être communautaire et aux déterminants sociaux de la santé • Changements dans la qualité et la quantité des ressources, notamment les poissons, la faune, la flore ou les écosystèmes à valeur culturelle • Changements dans l'accès aux terres • Changements dans le lien avec la terre, la culture et la communauté, y compris la jouissance paisible des terres • Changements dans les possibilités d'emploi et de contrats au niveau local • Changements dans les revenus du travail • Changements dans l'économie régionale • Changements dans le patrimoine physique et culturel • Changements dans l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles • Changements apportés aux structures, aux sites ou aux choses présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique ou architectural • Changements apportés à la capacité d'exercer les droits et les titres ancestraux • Changements apportés à des lieux d'importance historique, archéologique ou culturelle.

Les effets sur les intérêts autochtones sont liés aux changements potentiels dans les environnements biophysiques et humains. Chaque Première Nation – la Nation Kwadacha, la Nation Tsay Keh Dene, la Nation Takla et la Nation Tahltan – fera l'objet d'une évaluation conformément à la section 10 des lignes directrices de l'EAO de la Colombie-Britannique (juillet 2025), dont la portée sera déterminée de manière collaborative, en fonction des résultats de la mobilisation de chaque nation.

9.2 Effets cumulatifs potentiels

Thesis évaluera les effets cumulatifs dans le cadre du processus d'EE. Les effets cumulatifs sont les impacts combinés des activités humaines passées, présentes et futures sur l'environnement. Si le projet est susceptible d'avoir des effets négatifs durables sur n'importe quelle CV, ces effets seront examinés parallèlement à d'autres activités dans la région qui pourraient avoir des impacts similaires. Cela inclut les projets déjà en cours, engagés dans le processus de délivrance de permis ou annoncés publiquement.

L'EE examinera comment les effets du projet s'inscrivent dans le contexte plus large des autres aménagements à proximité. La zone et les types de projets pris en compte seront confirmés par le truchement d'une consultation avec les Nations autochtones et d'autres parties prenantes. Voici une liste préliminaire des activités susceptibles de contribuer aux effets cumulatifs:

- les opérations forestières;
- les projets miniers, comme celui de la mine Kemess;
- l'utilisation de la bande d'atterrissage Sturdee;
- la chasse commerciale et les loisirs;
- l'infrastructure, comme les routes et les lignes de transport d'électricité liées à la foresterie et à l'exploitation minière.

10.0 Défaillances et accidents

Des événements imprévus peuvent survenir durant n'importe quelle phase du projet et entraîner des répercussions sur les valeurs en matière d'environnement, d'économie, de société, de culture ou de santé et les intérêts des Autochtones. La demande de CEE évaluera les risques de défaillances et d'accidents et déterminera les mesures de gestion des risques et les autres mesures d'atténuation possibles.

Voici une liste de défaillances ou d'accidents potentiels associés au projet qui pourraient survenir:

- des incidents environnementaux (y compris des déversements ou des rejets de contaminants dans l'environnement);
- une rupture des talus des HS;
- une défaillance de l'IGR;
- des accidents liés à l'utilisation d'explosifs;
- des incidents impliquant des véhicules;
- des incendies.

Un cadrage plus poussé de cette évaluation des défaillances et accidents sera déterminé au fur et à mesure de l'élaboration des EID et des activités de mobilisation à leur sujet. À mesure que le projet avancera, Thesis a l'intention de collaborer avec les Premières Nations, le comité consultatif technique et les organismes de réglementation afin de cerner les principaux intérêts et les possibilités de mobilisation à cet égard.

Thesis mettra en place des mesures de sécurité afin de réduire les risques d'accidents ou de défaillances pendant la construction et l'exploitation du projet. Ces mesures respecteront les meilleures pratiques et les normes de l'industrie. Des protocoles de sensibilisation et de communication seront mis en place afin d'informer les Nations autochtones, les administrations locales et le public des risques associés au projet et des mesures de contrôle et d'atténuation qui ont été élaborées pour réduire ces risques. Il est prévu que le dialogue et la participation des groupes autochtones, des administrations locales et du public sur ce sujet se déroulent dans le cadre de séances de mobilisation virtuelles et de futurs ateliers de conception conjointe, de l'EE et des processus de délivrance de permis qui suivront.

11.0 Effets de l'environnement sur le projet

Des facteurs environnementaux comme le changement climatique, les feux incontrôlés et d'autres risques naturels peuvent avoir une incidence sur les installations et l'exploitation du site du projet. Ces effets potentiels pourraient inclure des impacts à court terme sur l'accès au site, l'infrastructure et les opérations, ainsi que sur la santé et la sécurité du personnel. La planification et la conception du projet tiennent compte de ces facteurs environnementaux potentiels afin d'atténuer les effets négatifs et de réduire les risques pour le projet grâce à des mesures de conception, aux technologies disponibles, à l'élaboration de plans de gestion environnementale et à l'utilisation des meilleures pratiques connues. Les effets de l'environnement sur le projet seront étudiés plus en détail tout au long du processus d'EE, de la conception du projet et des activités de mobilisation futurs.

Le projet pourrait être touché par les dangers naturels suivants:

- des événements sismiques;
- des phénomènes météorologiques extrêmes potentiels à court terme et des événements liés aux conditions météorologiques
 - des précipitations extrêmes;
 - des inondations;
 - la sécheresse (p. ex., la disponibilité de l'eau, le risque lié à l'approvisionnement en électricité);
 - des fluctuations extrêmes de température;
 - la chaleur (p. ex., les risques d'incendies de forêt) ou le froid extrêmes.

Le projet pourrait être affecté par les tendances à long terme du changement climatique, qui pourraient avoir des effets négatifs sur les opérations, la santé et la sécurité, l'infrastructure, ainsi que l'approvisionnement en eau et la gestion de celle-ci. Parmi les exemples de tendances possibles en matière de changement climatique, on trouve les changements dans la température et les précipitations.

Les changements dans la température et les précipitations ainsi que les conditions de sécheresse potentielles qui y sont associées pourraient entraîner une augmentation du risque et de l'intensité des feux incontrôlés.

12.0 Références

- Chu Cho Environmental LLP et EcoLogic Consultants Ltd. 2024a. Lawyers Project Soils and Terrain Baseline Report: 2021 – 2023. xii-50 p.
- Chu Cho Environmental LLP et EcoLogic Consultants Ltd. 2024b. Lawyers Project Ecosystems and Vegetation Baseline Report: 2021 – 2023. xiv-63 p.
- Chu Cho Environmental LLP et EcoLogic Consultants Ltd. 2024c. Ranch Project Terrestrial Baseline Report: 2023. Report prepared for Thesis Gold. xiii-70 p.
- Chu Cho Environmental LLP et Palmer. 2023. Lawyers Creek Gold-Silver Project: 2022 Aquatic Baseline Annual Report. xxix-148 p. et annexes.
- Chu Cho Environmental LLP et Palmer. 2024a. Lawyers Creek Gold-Silver Project: 2023 Aquatic Baseline Annual Report. xxx-170 p. et annexes.
- Chu Cho Environmental LLP et Palmer. 2024b. Ranch Gold-Silver Project: 2023 Aquatic Baseline Annual Report. xxx-162 p. et annexes.
- Clark, A. 2025. Preliminary assessment of potential First Nation interests in the upper Toodoggone River and nearby areas. Le 20 juin 2025.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). 2023. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*), la chauve-souris rousse de l'Est (*Lasiurus borealis*) et la chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. xxv-116 p.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/cw69/CW69-14-829-2023-fra.pdf
- Demarchi, D.A. 2011. An Introduction to the Ecoregions of British Columbia. 3^e éd. Ministère de l'Environnement.
https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/plants-animals-and-ecosystems/ecosystems/broad-ecosystem/an_introduction_to_the_ecoregions_of_british_columbia.pdf
- District de Mackenzie. n.d. Natural Resources. Récupéré le 8 juillet 2025 sur <https://districtofmackenzie.ca/business-development/economic-development-2/natural-resources/>
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). 2020. Évaluation stratégique des changements climatiques. Environnement et Changement climatique Canada. Le 6 octobre 2020.
<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/evaluations-strategiques/changements-climatiques.html#toc10>
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). 2025. Périodes de nidification. Gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/periodes-generales-nidification/periodes-nidification.html>

- GeoBC. 2017. Catalogue de données : Digital Road Atlas (DRA) – Master Partially-Attributed Roads. GeoBC Branch. Le 6 avril 2017.
<https://catalogue.data.gov.bc.ca/dataset/bb060417-b6e6-4548-b837-f9060d94743e>.
- Golder. 2020. 2019 Dam Safety Inspection Lawyers Tailings Storage Facility. Submitted to Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources.
- Gouv. C.-B. 1995. *Provincial Forest Use Regulation* [B.C. Reg. 176/95]. Gouvernement de la Colombie-Britannique. Modifié en dernier lieu le 15 juillet 2024 par le règlement B.C. Reg. 223/2024. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 1996a. *Forest Act* [RSBC 1996], chapitre 157. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 1996b. *Forest Practices Code of British Columbia Act* [RSBC 1996], chapitre 159. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 1996c. *Heritage Conservation Act* [RSBC 1996], chapitre 187. Ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 1996d. *Land Act* [RSBC 1996], chapitre 245. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 1996e. *Mines Act* [RSBC 1996], chapitre 293. Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 1996f. *Mining Right of Way Act* [RSBC 1996], chapitre 294. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 1996g. *Wildlife Act* [RSBC 1996], chapitre 488. Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2000a. Cassiar Iskut-Stikine Land and Resource Management Plan. Octobre 2000. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/land-water-use/crown-land/land-use-plans-and-objectives/skeena-region/cassiariskutstikine-lrmp/cis-lrmp.pdf>. Consulté en octobre 2025.
- Gouv. C.-B. 2000b. Mackenzie Land and Resource Management Plan. Novembre 2000. www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/land-water-use/crown-land/land-use-plans-and-objectives/omineca-region/mackenzie-lrmp/land_resource_management_plan.pdf. Consulté en octobre 2025.
- Gouv. C.-B. 2001. *Drinking Water Protection Act*. [SBC 2001], chapitre 9. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2003a. *Environmental Management Act* [SBC 2003], chapitre 53. Ministère de l'Environnement et de la Stratégie contre les changements climatiques. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2003b. *Hazardous Waste Regulation* [B.C. Reg. 63/88]. Modifié en dernier lieu par le règlement B.C. Reg. 42/2024. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.

- Gouv. C.-B. 2003c. *Municipal Wastewater Regulation* [B.C. Reg. 87/2012]. Modifié en dernier lieu le 1^{er} août 2024 par le règlement B.C. Reg. 178/2023. Comprend des modifications aux termes du règlement B.C. Reg. 50/2024. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2004. *Transportation Act* [SBC 2004], chapitre 44. Ministère des Transports et de l'Infrastructure. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2006. *Licence to Cut Regulation* [B.C. Reg. 221/2006]. Inclut des modifications effectuées jusqu'à celles découlant du règlement B.C. Reg. 157/2012, le 25 juin 2012. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2008. *Public Health Act* [SBC 2008], chapitre 28. Ministère de la Santé. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2014. *Water Sustainability Act*. [SBC 2014], chapitre 15. Ministère de l'Eau, des Terres et de la Gestion des ressources. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2016. *Dam Safety Regulation* [B.C. Reg. 40/2016]. Modifié en dernier lieu le 10 février 2023 par le règlement B.C. Reg. 32/2023. Gouvernement de la Colombie-Britannique. À jour le 26 août 2025.
- Gouv. C.-B. 2024a. Health, Safety and Reclamation Code for Mines in British Columbia. Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faibles émissions de carbone. Révisé avril 2024.
https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/mineral-exploration-mining/documents/health-and-safety/code-review/minescode_april_2024_web.pdf
- Gouv. C.-B. 2024b. Kwadacha Nation (Fort Ware). Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations/first-nations-a-z-listing/kwadacha-nation-fort-ware>
- Gouv. C.-B. 2025. BC Species & Ecosystems Explorer.
<https://a100.gov.bc.ca/pub/eswp/>. Consulté le 6 octobre 2025.
- Gouvernement central Tahltan (GCT) et gouv. C.-B. 2013. Shared Decision Making Agreement between the Tahltan Central Government and the Province of British Columbia. Le 14 mars 2013. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/zzzz-to-be-moved/9efbd86da302a0712e6559bdb2c7f9dd/9efbd86da302a0712e6559bdb2c7f9dd/agreements/sdm_tahltan.pdf
- Gouvernement du Canada. 1985a. *Loi sur les pêches* [L.R.C., 1985, ch. F-14]. Ministère des Pêches et Océans. À jour le 29 septembre 2025.
- Gouvernement du Canada. 1985b. *Loi sur les explosifs* [L.R.C., 1985, ch. E-17].
Gouvernement du Canada. À jour le 29 septembre 2025.
- Gouvernement du Canada. 1992. *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* [L.C. 1992, ch. 34]. Gouvernement du Canada. À jour le 29 septembre 2025.

- Gouvernement du Canada. 1994a. *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* [L.C. 1994, ch. 22]. Environnement et Changement climatique Canada. À jour le 29 septembre 2025.
- Gouvernement du Canada. 1994b. *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* [C.R.C., ch. 1036]. Environnement et Changement climatique Canada. À jour le 29 septembre 2025.
- Gouvernement du Canada. 2002. *Loi sur les espèces en péril* [L.C. 2002, ch. 29]. Environnement et Changement climatique Canada. À jour le 29 septembre 2025.
- Gouvernement du Canada. 2013. *Règlement de 2013 sur les explosifs* [DORS/2013-211]. Gouvernement du Canada. À jour le 29 septembre 2025.
- JDS. 2024. Updated Preliminary Economic Assessment. Prepared for Thesis Gold. https://thesisgold.com/resources/reports/2024_PEA_THERAN01E_Lawyers-Ranch%20Project%20%26%20Property_PEA%20Update_2024-10-15.pdf. JDS Energy & Mining Inc.
- Kottek, M., Grieser, J., Beck, C., Rudolf, B., Rubel, F. 2006. « World Map of the Köppen-Geiger climate classification updated ». *Meteorologische Zeitschrift*, 15(3):259-263. <https://koeppen-geiger.vu-wien.ac.at/>
- Ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (MENV). 2024. 4A09P - Pulpit Lake [ensemble de données en ligne]. <https://bcmoe-prod.aquaticinformatics.net/Data/List/Parameter/NoParameter/Location/Type/Interval/Latest>.
- Ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques de la Colombie-Britannique (MESCC). 2007. Code of Practice for the Concrete and Concrete Products Industry [B.C. Reg. 329/2007]. Ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques de la Colombie-Britannique. En vigueur le 1^{er} mars 2008. Comprend les modifications apportées jusqu'au 25 novembre 2025.
- Nation Kwadacha et gouv. C.-B. 2024. Reconciliation Framework Agreement. Ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation. Nation Kwadacha et province de la Colombie-Britannique. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/agreements/2024-02-16_kwadacha_bc_rfa_signed.pdf
- Nation Tsay Keh Dene et gouv. C.-B. 2023. Incremental Treaty and Reconciliation Agreement (signé le 31 mars 2023). Première Nation Tsay Keh Dene et province de la Colombie-Britannique. Récupéré le 28 août 2025 sur https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/agreements/tsay_keh_dene_itra_signed_mar_31_2023.pdf

- Nation Tsay Keh Dene et gouv. C.-B. 2020. Environmental Stewardship Initiative Agreement. Ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation et ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural. Première Nation Tsay Keh Dene et province de la Colombie-Britannique. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/agreements/tsay_keh_dene_environmental_stewardship_initiative_agreement_2020-01-23.pdf
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). 2025a. *Détails sur la Première Nation : Iskut*. Gouvernement du Canada. Consulté le 10 octobre 2025. https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNMain.aspx?BAND_NUMBER=683&lang=fra
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). 2025b. *Détails sur la Première Nation : Kwadacha Nation*. Gouvernement du Canada. Consulté le 10 octobre 2025. https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNMain.aspx?BAND_NUMBER=610&lang=fra
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). 2025c. *Détails sur la Première Nation : Tahltan*. Gouvernement du Canada. Consulté le 10 octobre 2025. https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNMain.aspx?BAND_NUMBER=682&lang=fra
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). 2025d. *Détails sur la Première Nation : Takla Nation*. Gouvernement du Canada. Consulté le 10 octobre 2025. https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNMain.aspx?BAND_NUMBER=608&lang=fra
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). 2025e. *Détails sur la Première Nation : Tsay Keh Dene*. Gouvernement du Canada. Consulté le 10 octobre 2025. https://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNMain.aspx?BAND_NUMBER=609&lang=fra
- Statistique Canada. 2021. *Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021* (n° de catalogue 98-404-X2021001). Ottawa: Statistique Canada. Récupéré le 28 août 2025 sur <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/index.cfm?Lang=F>

